

## Coordonnées des établissements d'ALC

Siège et Direction générale  
10 rue des Chevaliers de Malte  
06100 NICE

Tél. : 04.93.52.42.52  
Fax : 04.93.84.73.50  
E-mail : [siege@association-alc.org](mailto:siege@association-alc.org)

C.H.R.S.  
9 avenue Balbi  
06100 NICE

Tél. : 04.93.52.92.93  
Fax : 04.93.52.93.94  
E-mail : [chrs.direction@association-alc.org](mailto:chrs.direction@association-alc.org)

Centre Maternel  
173 bd du Mont Boron  
06300 NICE

Tél. : 04.93.89.34.85  
Fax : 04.93.89.50.38  
E-mail : [centre.maternel@association-alc.org](mailto:centre.maternel@association-alc.org)

S.P.R.S.  
15 bd du Parc Impérial  
06000 NICE

Tél. : 04.93.37.12.09  
Fax : 04.93.97.87.55  
E-mail : [sprs@association-alc.org](mailto:sprs@association-alc.org)

Secteur Adolescents  
42 bd Auguste Raynaud  
06100 NICE

Tél. : 04.93.51.43.72  
Fax : 04.93.07.55.40  
E-mail : [secteur.adolescents@association-alc.org](mailto:secteur.adolescents@association-alc.org)

CHORUS 06  
12 rue Gioffredo  
06000 NICE

Tél. : 04.92.47.72.00  
Fax : 04.93.47.72.01  
E-mail : [chorus-06@association-alc.org](mailto:chorus-06@association-alc.org)

L'Olivier  
16 avenue Thiers  
06000 NICE

Tél. : 04.93.37.41.10  
Fax : 04.93.44.82.85  
E-mail : [l-olivier@association-alc.org](mailto:l-olivier@association-alc.org)

## SOMMAIRE

<b>ALC ET L'ANNEE 2004</b> .....	<b>3</b>
LA VIE ASSOCIATIVE .....	4
LES RESSOURCES HUMAINES .....	6
LE LOGEMENT .....	7
LES PROJETS .....	8
NOS PARTENAIRES .....	9
LA DIRECTION GENERALE .....	10
<b>LE CHRS</b> .....	<b>11</b>
LES YUCCAS.....	13
SERVICE EXTERNE .....	17
DAF : DEPARTEMENT ACTION FORMATION.....	19
MOSAÏQUE .....	24
<b>SECTEUR ADOLESCENTS</b> .....	<b>31</b>
LE RELAIS .....	33
LES FOYERS .....	34
<b>CHORUS 06</b> .....	<b>36</b>
LA VEILLE SOCIALE – LE 115 .....	39
SCHEMA DEPARTEMENTAL D'URGENCE – SDU .....	40
OPERATION D'URGENCE.....	41
SAO .....	42
SAEF.....	42
LE CHRS URGENCE .....	45
INTERMEDE.....	47
<b>LE SPRS</b> .....	<b>48</b>
<b>LE CENTRE MATERNEL</b> .....	<b>56</b>
<b>L'OLIVIER</b> .....	<b>65</b>
LE CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE (CADA) .....	66
LA PLATE-FORME DES SERVICES ET DE COORDINATION EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'ASILE .....	71
<b>EN GUISE DE CONCLUSION</b> .....	<b>80</b>

# ALC ET L'ANNÉE 2004

## La vie associative

La démarche PEA (projet d'entreprise associative) a mobilisé tout au long de l'année les administrateurs bénévoles comme les salariés d'ALC.

Temps particulièrement fort de la vie de notre Association, la réécriture de notre projet associatif a renforcé les liens entre tous les acteurs de notre association. Réflexion commune, partage autour de thématiques transversales, élaboration de diagnostics partagés, affirmation des valeurs qui transcendent notre action sont autant d'éléments qui nous mobilisent pour les défis que nous devons relever ensemble.

Tous ceux qui ont pu participer au séminaire comme aux conférences ou aux journées de travail en commun ont apprécié la richesse des échanges la qualité des intervenants et de l'animation.

Pour faciliter notre démarche, nous avons défini différentes phases :

- **Une phase de diagnostic social** : mise en place de six groupes de travail transversaux sur les publics accueillis. Différentes problématiques ont été abordées : la petite enfance, les étrangers, les familles monoparentales, les personnes seules et isolées, les adolescents et les problématiques individuelles marginalisantes. Plusieurs réunions ont eu lieu pour chacun de ces groupes avec un va et vient entre le Comité de pilotage et les groupes.

- **Une phase de réflexion prospective** sur les principales mutations dans les sociétés occidentales et sur les évolutions des politiques sociales.

- **Une phase sur la place des usagers** dans l'Association, dans les prises en charge, dans nos dispositifs. Deux modes de travail : un groupe transversal composé d'un représentant par équipe, qui s'est réuni tout au long de l'année et une enquête réalisée à travers 50 interviews d'usagers.

- **Une phase de diagnostic stratégique** avec des rencontres avec les plus hauts responsables institutionnels de la Ville de Nice, du Département, du Conseil Régional, de la Préfecture, de la DDASS, du Parquet et de la PJJ. Les échanges ont porté sur leur vision de notre Association, de sa mission, de son action au quotidien. Quelles sont les politiques sociales pour les années à venir ? Comment le monde associatif peut se positionner dans ces politiques sociales ? Quelles sont les relations entre l'Association et l'institution qu'ils représentent ?

Tout cela nous l'avons voulu et construit dans une organisation participative. Pour que ce projet associatif ne soit pas le projet des administrateurs et des directeurs, mais de l'ensemble de l'Association dans la totalité de ses composantes après un dialogue entre elles. Nous avons construit notre démarche sur une organisation volontairement participative.

Plus de la moitié des salariés, la quasi-totalité des administrateurs, et un nombre important des usagers se sont mobilisés pour participer à cette grande réflexion, pour élaborer ensemble ce Projet associatif, pour dire qui on est, d'où on vient et où nous voulons aller,

pour donner du sens à notre action et à nos prises de décision sur le moyen et le long terme.

En juin, au cours d'une assemblée générale interne, les administrateurs, un très grand nombre de salariés (plus de la moitié du personnel) et de nombreux usagers, ont validé le « pré projet » associatif. Dans le second semestre 2004, au sein de ce forum citoyen, nous avons poursuivi nos travaux. En décembre, le Conseil d'administration a finalisé le « projet associatif » en vue de son approbation lors de l'assemblée générale extraordinaire de janvier 2005.

## Les Ressources humaines

La seule vraie richesse d'ALC est sans nul doute la qualité des femmes et des hommes qui œuvrent au sein de l'Association. Leur engagement au quotidien auprès des publics que nous accueillons, est certainement remarquable et fait notre fierté. Bénévoles et salariés, particulièrement autour de la démarche PEA, ont cette année encore uni leurs efforts pour faire avancer ALC.

Voici quelques autres événements concernant le personnel :

- la prise de fonction de Françoise BRIS, comme chef de service responsable de crèche du Centre maternel, qui succède à Geneviève CHAPPARD partie à la retraite après 29 années de travail dans l'établissement.

- le départ de Pierre CATHAGNE, chef de service du Service externe du CHRS, appelé à de nouvelles fonctions au sein d'une association amie.

Pour remplir l'ensemble de ses missions, l'Association ALC employait, au 31 décembre 2004, 239 salariés (soit 9 personnes de plus qu'en 2003). C'est 291 personnes qui ont travaillé dans les différents établissements compte tenu des mouvements de personnel et des remplacements (maternités, maladies, congés,...). Cela représente 202 « équivalents temps pleins ».

Et quelques autres données chiffrées pour mieux cerner les spécificités du personnel de l'Association en 2004 :

- 88 % des contrats de travail sont à durée indéterminée,
- le personnel est féminin à 71 %,
- 11,4 % travaille à temps partiel,
- 4 salariés sont partis à la retraite,
- 8 salariés ont démissionné en cours d'année,
- 3 salariés ont été licenciés, dont 1 pour inaptitude médicale
- nous avons embauché 13 personnes en CDI,
- 4 salariés en CDD ont bénéficiés d'un CDI
- 104 embauches en CDD pour 97 sorties (remplacement congés, maladie, etc.)

Nous avons poursuivi nos efforts en matière de formation, qui a concerné 64 personnes en 2003 (25 à titre individuel, les autres en formation collective). C'est 4409 heures qui ont été consacrées à la formation professionnelle continue.

## Le logement

L'accès au logement, et particulièrement l'accès au logement social est resté pour l'année 2004 une des difficultés majeures pour tous les publics accueillis et accompagnés par tous les services d'ALC.

La pénurie de logement, la cherté du marché de l'immobilier, les phénomènes de rejet dont fait l'objet les familles en difficulté sociales ont été des facteurs aggravants de cette situation que nous connaissons déjà depuis de nombreuses années.

Malgré les engagements de l'Etat, une plus grande écoute de la part du service logement de la préfecture, nos relations avec les bailleurs sociaux, les dispositifs de location à baux glissants, notre collaboration avec « Cap logement » ou « AGIS 06 », les délais d'obtention d'un logement se sont accrus en 2004.

Cette situation génère une prolongation très significative des durées de séjour dans tous nos dispositifs d'hébergement, limite nos capacités d'accueil pour les personnes en détresse sociale, allonge jusqu'à l'absurde les listes d'attente, démobilise ceux et celles qui après de long effort d'insertion pourraient durablement s'intégrer dans la société.

Le droit au logement et l'accès au logement social reste une priorité pour nos actions à venir. Notre participation active au sein de la FNARS pour la rédaction d'un « livre blanc du logement » et aux « états généraux du logement », qui auront lieu en janvier 2005, en est une des concrétisations.

Plus de 200 familles, hébergées dans les différentes structures d'ALC, ont cherché à se reloger en 2004. Nous n'avons pu obtenir pour elles que 61 appartements chez des bailleurs sociaux dont 19 à AGIS-06, 25 sur le contingent prioritaire, 6 en baux directs, et 10 en baux glissants ALC.

Par ailleurs 45 familles ont pu quitter nos structures à la suite de 9 relogements dans le parc privé, 16 retours en famille, 7 départs dans d'autres régions, 3 réorientations vers des structures d'hébergement et 6 autres pour une destination inconnue.

Mais au final 100 familles n'ont pu se reloger en 2004 et ont du rester dans les dispositifs d'hébergement alors que leur prise en charge était arrivée à son terme et que l'accès au logement aurait été la dernière étape d'une insertion sociale réussie.

## Les projets

Face à la montée constante du nombre de personnes et de familles en situation de grande précarité qui viennent solliciter les services d'ALC pour une aide, un accompagnement social, un hébergement, que les services sociaux du département nous orientent pour une prise en charge socio-éducative, nous avons poursuivi notre réflexion autour de différents projets à proposer aux pouvoirs publics. Par ailleurs, la nécessaire adaptation de nos structures ou les contraintes qui nous sont faites (en matière de locaux par exemple) nous ont aussi amené à avancer sur plusieurs de ces projets.

Le projet de construction « Lorenzi » qui doit nous permettre de libérer le « 42 boulevard Auguste Raynaud » a progressé dans la mesure où nous avons obtenu de haute lutte le permis de construire. Malheureusement nos futurs voisins qui, comme souvent dans notre région, ne veulent pas voir se réaliser un projet à caractère social près de chez eux, attaquent notre association sur le plan judiciaire (administratif et civil). Ces péripéties retardent d'autant cette réalisation dont nous avons absolument besoin pour poursuivre nos missions.

Nous avons à nouveau déposé un projet pour améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile primo arrivants " Intermède " Ce dispositif devrait permettre un hébergement d'urgence et temporaire dans des conditions d'hébergement décentes des familles orientées par la Plateforme de L'Olivier dans des conditions matérielles décentes. Si la DDASS retient ce projet, les familles pourraient enfin bénéficier du soutien et de l'accompagnement social qui fait actuellement défaut pour ceux et celles qui sont en attente d'admission en CADA.

Toujours dans la perspective de s'adapter aux besoins que nous repérons, nous avons déposé auprès des services de « l'Aide social à l'enfance et la famille » un dossier en vue d'une présentation au CROSMS, en 2005, pour une extension du Centre maternel. Cette extension permettra de diversifier les modes d'accueil et d'hébergement et d'adapter la structure pour une meilleure prise en charge des adolescentes enceintes et des jeunes mères mineures.

## Nos partenaires

Nos relations partenariales sont très importantes et sont chaque fois que possible développées pour aider nos équipes à mieux travailler dans leur environnement.

Service de l'Etat (Préfecture, DDASS, DDE, DDTEFP, OCRET<sup>1</sup>, DGAS, ...), services du Conseil général (DSS, DILE, PMI, CAMS, ...), la Ville de Nice (CCAS, Service social), CAF, CHU, et bien d'autres services comme les CCAS des communes du département, sont nos interlocuteurs quotidiens et nous devons saluer la qualité de nos relations avec les différentes administrations.

La FNARS dont nous sommes un membre actif tant au niveau national (CA aux collèges administrateurs et salariés, Commission réfugiés, Commission prostitution), que local (CA régional et délégation départementale, participation ou animation à toutes les instances de concertation, d'information et de formation).

ISN, Inter Secours Nice, où nous animons et/ou participons aux différents groupes thématiques (Etrangers, Alimentation, Hébergement, etc.). L'engagement volontaire de beaucoup de salariés dans ISN, parfois dans le cadre d'un bénévolat, est à souligner.

Le SAMU Social dont la qualité de collaboration au quotidien avec notre équipe du « 115 » est remarquable (depuis de nombreuses années avec la Mutualité Française et aujourd'hui avec la Croix-Rouge) et contribue à faire vivre les dispositifs de veille sociale du département.

AGIS 06 qui nous aide très souvent dans le relogement des familles que nous accueillons.

L'ALAM et son action « Cap logement » qui depuis cette année intervient auprès de nos publics pour les informer et les aider dans leurs démarches pour accéder à un toit autonome.

La SOLHAM que nous soutenons pour poursuivre sa mission, d'acquisition et de production de logement social dans le diffus, en participant aux augmentations de capital.

La CLAIE qui nous permet de rencontrer les acteurs de l'insertion par l'activité économique.

Habitat et Humanisme à travers l'action de soutien aux sortants de CHRS « Vivre dans la Ville »

---

<sup>1</sup> l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

## La Direction générale

Au service de toute l'association et de tous ses établissements et services, les personnels du Siège - Direction générale ont été, cette année encore, particulièrement mis à contribution sur les projets d'ALC.

Tout d'abord la démarche « projet d'entreprise associative » a mobilisé les énergies pour l'organisation, la rédaction des documents de travail, les travaux d'édition et apporter le soutien technique nécessaire à tous ceux qui ont travaillé pour que ce projet puisse être présenté à l'assemblée générale extraordinaire de janvier 2005.

La gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, le soutien et conseil en matière de gestion administrative, font partie des missions qui sont assumées par le Siège et qui au fil des ans sont de plus en plus complexes et qui nécessitent des compétences de plus en plus pointues dont les salariés du Siège ont su faire montre avec efficacité.

Le relogement et la gestion des baux glissants pour les sortants de nos dispositifs, la recherche de nouveaux locaux ou d'appartements pour permettre entre autre l'extension du CADA, ont été menés avec efficacité malgré l'extrême difficulté du marché de l'immobilier.

# LE CHRS

## Introduction

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale a pour objet d'accompagner et d'héberger des personnes seules, des couples ou des familles, dont les ressources sont insuffisantes, qui éprouvent des difficultés à mener ou à reprendre une vie sociale. Elles ont besoin d'une aide matérielle, d'une action éducative et sociale ainsi que d'un soutien psychologique.

Pour remplir sa mission, le CHRS a diversifié ses actions gérées par quatre services distincts :

- Les Yuccas pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes isolées ;
- Le Service Externe pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des couples avec ou sans enfants et des familles monoparentales ;
- Mosaïque pour l'hébergement des familles allocataires du RMI, l'accompagnement social lié au logement, les Pitchounets et l'atelier d'accès aux soins ;
- Le Département Action Formation (DAF) pour l'accompagnement vers l'emploi et la réadaptation à la vie active.

## Les Yuccas

Accueil et réinsertion pour personnes et mères isolées

Un des gros chantiers annoncé pour 2004, la création du Livret d'accueil a été menée à bien. Nous avons mis en place le "Contrat de Séjour et d'Accompagnement Social" qui vient en complément du "Contrat d'occupation d'un logement au titre de l'aide sociale". S'il a été pensé en termes de respect des droits des usagers, de clarification des pratiques, du droit à l'information, les usagers sont souvent déroutés par son importance, la formalisation des écrits, des contrats.

A la question : qu'est-ce qui fait la spécificité du CHRS Yuccas ? Nous pouvons reprendre les trois concepts qui avaient présidé au passage de l'internat à la formule actuelle.

**La continuité** se manifeste d'abord par le respect et la cohérence des missions de CHRS tel qu'elles nous sont confiées par l'état et définies dans le projet associatif et du service.

Au sens concret : l'établissement fonctionne 24h sur 24h, 365 jours par an. La structure du 9, avenue Joliette est le pivot du dispositif. Des relais sont organisés par les différentes catégories de personnel Il n'y a pas de rupture dans la possibilité offerte aux usagers d'accéder à un interlocuteur compétent si besoin. Le parcours d'insertion proposé aux usagers va de l'accueil au relogement sans rupture. Chaque usager a deux référents pour assurer cette continuité en cas d'absence de l'un d'entre eux (congrés, formations), et si besoin un membre de l'équipe prend le relais.

**La convivialité** : Il s'agit, en complément du rapport professionnel établi avec les usagers, de proposer une relation de proximité qui manifeste notre attention, notre engagement affectif à l'égard des usagers. Cette proximité doit aussi permettre une relation d'aide plus "humanisée", plus chaleureuse. C'est dans ce sens que nous soignons le temps d'accueil à l'admission, que nous effectuons tous les matins une visite aux personnes hébergées à Joliette, que nous proposons le partage du café tous les matins et après le repas de midi à la salle commune. Il s'agit d'une rencontre qui a du sens, qui favorise le lien.

**La sécurité** des usagers se conçoit sur le plan matériel – pratique, mais aussi sur le plan psychologique (au sens du concept actuel de Bien-traitance). La sécurité physique est assurée par la disposition des locaux, l'accès à la villa est sécurisé. Présence continue du personnel, contrôle des visites extérieures. Nous portons aussi attention aux conditions d'hygiène et d'alimentation, aux problèmes de santé et d'accès aux soins. Nous veillons à ce que les personnes aient le sentiment d'être en sécurité, donc en confiance. Leur confiance, donc leur sécurité psychologique est assurée par le règlement intérieur de l'établissement qui pose le cadre et met les personnes fragiles, souvent victimes, à l'abri des agressions. Elle est également assurée par la cohérence du projet de service (cf. continuité), la compétence des intervenants garantie par leurs formations. La sécurité des interventions pédagogiques est assurée par le travail de réflexion collectif de l'équipe et par la prise de décisions en équipe. Un des éléments de sécurité est aussi le respect qui est porté aux personnes, le respect de leur vie privée (sécurité des dossiers et confidentialité des entretiens), de la parole donnée, des engagements pris, des projets élaborés en commun.

Notre mission est l'insertion sociale et Professionnelle dans le cadre de la prise en charge délivrée par la D.D.A.S.S des Alpes Maritimes :

- Permettre aux personnes accompagnées, avec ou sans hébergement, de retrouver une dynamique sociale, psychologique et relationnelle ;
- L'admission aux Yuccas vise à les aider à (ré) acquérir un équilibre personnel, des ressources, un logement.

**Le Public concerné :** Ce sont des personnes isolées, hommes ou femmes majeurs, présentant des capacités à mettre en œuvre un projet d'insertion dans le cadre d'une relation d'aide et d'accompagnement. Cette démarche nécessite l'adhésion des intéressés.

Le projet individualisé est conçu pour permettre l'accès :

- à un mieux-être, aux soins ;
- à l'emploi, aux ressources, au logement.

Les demandes d'admission se font soit :

- à la demande d'un service social, après évaluation ;
- à la demande du Service d'Accueil et d'Orientation d'ALC.

Les conditions d'admission sont liées aux capacités des personnes à mettre en œuvre un projet d'insertion. Les personnes orientées aux Yuccas sont reçues pour un entretien préalable avec un membre de l'équipe afin de vérifier que leur situation et leur projet sont compatibles avec les missions du service.

## L'hébergement

Les Yuccas utilisent deux types d'hébergement :

- Des hébergements regroupés : une structure de 9 studios et une structure de 7 studios.
- Des hébergements individuels : 14 places en appartements ou meublés en ville.

Ces deux modes d'hébergement sont des outils pour des types de prise en charge différents et complémentaires.

## L'équipe

Compte tenu des objectifs à atteindre, l'équipe est pluridisciplinaire : chef de service, éducateurs spécialisés, assistantes sociales, conseillère en économie sociale et familiale, psychologue. Pour chaque personne accueillie, deux membres de l'équipe sont désignés pour mettre en œuvre l'accompagnement social. Nous les désignons par le terme de référents. La relation est basée sur l'écoute et le dialogue, la confiance, le respect de la personne, de ses capacités, de son projet.

## Le Projet de Service

Nous proposons aux personnes accompagnées un hébergement, une aide matérielle, un soutien financier, une aide à l'organisation et à la gestion de leur vie quotidienne : alimentation, hygiène, budget. Nous leur proposons un accompagnement social, un soutien psychologique. Cet accompagnement se fait en incluant leur environnement social, familial

et affectif. L'accompagnement se fait en prenant en compte tous les partenaires susceptibles d'intervenir dans la situation.

## **L'accompagnement**

L'accompagnement socio-éducatif, défini comme une prise en charge globale, se fait sur la base d'un « contrat individuel » : il traduit l'engagement réciproque des travailleurs sociaux et de la personne accueillie. Il précise la fréquence des rencontres, la durée de prise en charge, les exigences de celle-ci, les objectifs à atteindre.

## **L'accès au droit**

En constituant les dossiers nécessaires, les travailleurs sociaux référents doivent permettre aux personnes d'accéder à tous les droits auxquels elles peuvent prétendre, que ce soit dans le domaine de la santé, de la citoyenneté, des ressources ou du logement.

## **L'activité des Yuccas en 2004**

Nous avons enregistré 66 demandes d'admission. La baisse du nombre de demandes d'admission (30%) par rapport à 2003 peut paraître paradoxale. En fait, il s'agit du nombre de demandes enregistrées. Il nous arrive, quand la liste d'attente des personnes admises est trop importante de stopper les demandes pendant un certain temps (3 mois en 2004).

Nous avons organisé 60 entretiens d'admission (67 avec les doubles rendez-vous) – Nous n'avons refusé que 2 personnes.

22 personnes ont pu entrer au CHRS – (1/3 des demandes), après un délai d'attente moyen de 62 jours, soit environ 2 mois. La moyenne a augmenté de 16 jours en un an, ce qui est très important.

### **L'activité d'accompagnement social avec hébergement**

L'activité réalisée a été, cette année, supérieure au prévisionnel, la stabilité des personnes et l'abandon des meublés remplacés par des logements ont favorisé cette activité.

La durée moyenne des séjours en 2004, a été de 347 jours, soit 11 mois½, en augmentation de 2 mois en un an. On pourrait penser que les difficultés du relogement en sont la cause. Il semble qu'il pourrait y avoir une autre explication. En effet, nous avons eu en 2004 plus de relogements qu'en 2003, près du double ! Nous pensons que cela pourrait être un des effets de la loi de janvier 2002. Le fait d'accompagner des personnes en grande difficulté de telle manière qu'ils mènent à bien leur projet, ce qui est en soi une bonne chose, peut être un facteur de l'allongement des séjours. Un des corollaires aurait été de prévoir plus de place en CHRS, si le législateur avait prévu que les personnes aidées dans ce cadre puissent y rester plus longtemps !

### **L'activité d'accompagnement social sans hébergement**

Elle a été supérieure au prévisionnel. Nous ne répéterons jamais assez combien ce travail est important pour aider les personnes à la fin de l'hébergement, quand elles se sentent "abandonnées". Elles sont dans ce sentiment contradictoire du plaisir de retrouver leur

autonomie et le sentiment d'une perte de protection, de relation. Il est bien, pour ne pas compromettre tout le travail réalisé, que la "séparation" se fasse en douceur.

Capacité du suivi	Nb jours de fonctionnement	Nb jours théoriques	Taux d'occupation prévu	Nb journées prévues	Nb journées réalisées	Taux d'occupation réalisé
10	366	366	90%	3294	3770	103%

La mise en place des relogements dans le cadre de la convention des baux glissants (Accompagnement Social Lié au Logement) a contribué à une partie de l'activité du service de suite, puisque le service assure le suivi des personnes ayant été prises en charge au Yuccas.

On constate, malgré tout l'augmentation de l'âge moyen des personnes reçues. Une personne sur deux (48%) déclare ne jamais avoir eu de logement stable à son nom. Nous pensons que c'est un indicateur de précarité.

A l'entrée en CHRS, 29% des personnes accueillies bénéficient, (ou ont un dossier en cours) d'un revenu social de substitution : RMI – AAH

Quel que soit leur âge, nous pouvons constater que la majorité des personnes que nous accueillons en CHRS ont un niveau scolaire et de formation professionnelle qui est assez faible. 59% des personnes entrées en 2003 sont sans emploi, une proportion non négligeable de ces personnes n'est pas inscrite à L'ANPE.

**9 sorties et relogements** (sorties 2004). On constate que 74% des sorties de l'année 2004 se font dans le cadre d'un relogement. Ces chiffres sont en très forte hausse malgré les difficultés du relogement.

## Service externe

### Le Cadre d'intervention du service

Le Service Externe développe son travail plus particulièrement en direction des familles et des couples dans le cadre de l'Aide Sociale en matière d'Hébergement.

Il a pour projet d'accompagner et d'héberger des familles dont les ressources sont insuffisantes, qui éprouvent des difficultés pour reprendre ou amener une vie sociale, notamment en lien avec le manque ou des conditions défectueuses de logement, et qui ont besoin d'une aide matérielle, d'une action éducative et sociale et, le cas échéant, d'un soutien psychologique.

Ce projet a conduit le service à développer, en partenariat avec Actes sous l'égide de Habitat et Humanisme, l'action de Vivre dans la Ville qui tend à favoriser le lien social pour les personnes en cours d'accompagnement ou à la sortie du CHRS. Ce savoir-faire du service s'appuie à la fois sur l'expérience ancienne de l'équipe et sur son adaptation aux nouvelles politiques sociales.

#### L'accompagnement avec hébergement

Le service externe a accueilli 185 personnes en 2004 dont 49 femmes, 28 hommes et 108 enfants pour une durée de 38 996 journées

#### L'accompagnement hors hébergement

Le service externe a reçu 70 personnes dont 20 femmes, 5 hommes et 45 enfants pour une durée de 3008 journées.

Les personnes qui s'adressent aux C.H.R.S. expriment principalement leur demande en termes d'hébergement. Elles visent pour la plupart à rétablir leur situation familiale et sociale. Le logement sera la base pour éventuellement renforcer une insertion sociale et professionnelle. Cet accès à un logement autonome nécessite lui-même l'accès à des ressources et la clarification d'un projet personnel et familial. C'est la clarification de ce projet qui permet à la personne de trouver un sens à la mobilisation de ses capacités. Un hébergement transitoire avec un accompagnement social constitue donc un tremplin pour les personnes pour sortir de la précarité.

**81 % des ménages** sortis ont pu accéder à un logement autonome et stable à l'issue de la période de l'hébergement. Les difficultés à trouver une solution de logement font demeurer les familles dans une situation précaire et incertaine qui nuit à terme sur le parcours accompli. Les travailleurs sociaux s'interrogent sur la signification de l'accompagnement de familles qui séjournent dans les transits bien au-delà de la durée nécessaire. L'accueil de nouvelles familles ne peut plus s'effectuer comme il conviendrait.

Près de 15 % sortent du service en retournant vivre auprès de leur famille, d'amis ou dans des conditions imprécises. L'aléatoire dû au caractère transitoire de l'hébergement peut donc, dans certains cas, être moins angoissant qu'une orientation plus définitive. Il peut offrir une liberté d'expérimentation, de réflexion, de construction de soi, un temps de clarification des choix à poser.

Simple étape pour certains, l'hébergement est un tremplin pour l'insertion pour une majorité. Un effort considérable a été effectué, avec l'équipe économat du CHRS, pour améliorer la qualité des logements.

La notion de bail glissant serait à expérimenter et à développer non plus seulement comme porte de sortie supplémentaire du transit, mais comme modalité d'hébergement et de logement futur qui évite une rupture supplémentaire.

L'insertion professionnelle reste un objectif de l'accompagnement. Mais pour autant à peine 20% des personnes avaient un travail à la fin de l'hébergement. Cette proportion est en baisse régulière. Plusieurs familles vivent de l'AAH.

## Vivre dans la Ville

Les associations ACTES, ALC et ASSIC gestionnaires de CHRS sur Nice ont lancé une action tendant à favoriser la création de liens sociaux pour les publics sortants de CHRS. Cette action vise à favoriser par des actions collectives la rencontre des familles anciennement hébergées : réunions en soirée, sorties, permanences conviviales.

Le but de notre réseau est d'être un tremplin à l'intégration dans le quartier, dans la ville, à la prise de confiance et d'autonomie afin que chacun puisse bien « vivre dans la ville » avec les autres.

- Agir sur le lien social et la solidarité de voisinage ;
- Favoriser la rencontre des publics en difficultés et des habitants ;
- Favoriser l'expression des usagers dans un groupe ;
- Favoriser la participation des usagers.

Si la volonté est de travailler avec les familles pour qu'elles retrouvent leurs capacités à agir, nous ne pouvons pas ignorer le contexte socio-économique dans lequel elles évoluent. En particulier le blocage du marché du logement et la faible proportion de logements sociaux dans le département sont des facteurs qui entraînent une prolongation de la durée de séjour des familles. Cela a un impact sur les familles qui de fait vivent mal une forme de dépendance à l'égard de l'association et l'incertitude de leur situation. Mais cela interroge aussi l'équipe sur l'adaptation et le sens de sa mission.

Ce sont les familles qui ont un réseau de soutien social qui donnent l'impression de pouvoir trouver plus facilement une solution. Cela renforce l'idée qu'il est nécessaire de favoriser des rencontres avec des non professionnels et l'intégration dans des collectifs. C'est en grande partie le sens du réseau Vivre dans la Ville.

Cette pédagogie du Service Externe qui allie accompagnement personnalisé et techniques de groupes, en lien avec un partenariat interne et externe a besoin d'une équipe disposant de moyens adaptés en ressources humaines et en moyen d'hébergements (logements de taille adaptés aux familles et pratique des baux glissants).

L'insertion ne pourra se réaliser complètement que si l'environnement socio-économique se dote d'une volonté identique.

## DAF : Département Action Formation

Le DAF est le service d'accompagnement social vers l'emploi d'ALC. Il agit sur 2 sites :

- le "siège" du DAF, situé au 81 boulevard Gambetta à Nice,
- le local d'Antibes, situé dans le quartier de Nova Antipolis, qui est un site commun avec Mosaïque.

Le DAF conserve pour quelques mois seulement une partie des locaux que nous occupions à Grasse.

### Les missions du service

Conformément aux statuts de l'Association ALC, le service s'adresse aux personnes en grandes difficultés d'insertion sociale. Sa mission consiste à accompagner ces personnes sur le chemin d'une insertion professionnelle, en s'appuyant parallèlement sur des outils internes et/ou externes. Cet accompagnement s'appuie souvent (et notamment sur Nice, où nos outils sont plus développés que sur Antibes), sur différents types de mises en situation concrète.

Il s'agit de proposer aux personnes une situation d'activité proche du contexte professionnel, afin de faire émerger concrètement les obstacles à l'insertion (Ateliers d'insertion, Cavanett). Le rôle des travailleurs sociaux est alors de saisir cette opportunité pour aider à la prise de conscience, puis à la résolution de ces obstacles. Il peut s'agir aussi d'utiliser, tout en maintenant l'accompagnement par entretiens, les autres outils du service.

En 2004, **24%** des personnes accueillies sur Nice ont bénéficié du module projet professionnel, **18%** ont fréquenté l'Atelier Recherche Emploi.

Pour mener ces actions, l'équipe du DAF est constituée de **15 salariés** représentant 12,60 ETP.

En 2004, le DAF a accueilli 283 personnes, soit nettement moins que l'année précédente (396), ou qu'en 2002 (570). La baisse de l'activité constatée ces dernières années se confirme de manière inquiétante. Sur ces 283 personnes, 188 ont été reçues à Nice, 95 ont été accompagnées sur Antibes ou sur Grasse. Le DAF a accompagné **114 hommes et 169 femmes**

### L'éventail d'âge

- Les jeunes de moins de 26 ans se retrouvent en nombre de plus en plus restreint (15%).
- La frange comprise entre 26 ans et 40 ans augmente d'une manière jamais repérée jusqu'à présent et représente 40% des personnes accueillies ;
- Les quadragénaires (un tiers des personnes accueillies) ;
- Les + de 50 ans n'ont constitué que 15% des personnes accueillies.

## Origines des orientations : RMI, CHRS, Mesures d'Accompagnement, Autres...

Sur 196 personnes sorties dans l'année :

- 63 personnes sont entrées dans une dynamique d'insertion professionnelle, répartis comme suit : 18 CDI, 23 CDD, 7 CES, 1 AIE, 14 formations ;
- 46 personnes sont retournées à l'ANPE ou s'y sont inscrites ;
- 23 personnes ont engagé une démarche de soins (soins psy ou addictions notamment) ;
- 33 personnes ont abandonné avant finalisation du parcours ;
- 31 personnes nous ont quittés pour des raisons diverses (maternité, déménagement, choix de vie...).

## Les dispositifs du DAF

### Les mesures ASI

Le financement de ce dispositif a été tout au long de l'année une cause de souci majeur, pour aboutir en fin d'année à l'arrêt de ces mesures sur Grasse et sur Nice. Nous restons pour 2005 avec une grosse interrogation sur l'avenir de ces actions. 97 mesures ASI (48 entrées 2004) ont été effectuées en 2004, dont 69 sur l'ouest du département

### L'ASSIAE

Ce dispositif s'appuie sur des financements très fragiles chaque année remis en cause, parfois en cours d'année. De plus, la décision de la DDASS de fermer cette action aux personnes allocataires du RMI reste très dommageable pour celles-ci. L'avenir de ce dispositif reste néanmoins avec un grand point d'interrogation. En 2004, 38 mesures ASSIAE ont été effectuées.

### La Mobilisation

Ce dispositif RMI s'adresse aux personnes très souvent inscrites dans le RMI depuis longtemps et pour lesquelles une certaine re-dynamisation est nécessaire. La qualité de notre action, s'appuyant essentiellement sur la mise en situation dans les Ateliers, est connue et reconnue par les services instructeurs comme un bon outil de re-dynamisation.

Pour l'année 2004, nous constatons que la simple suppression de la réunion d'accueil des nouveaux arrivants a eu un impact négatif sur l'investissement des usagers dans les actions de groupe. De même, le chiffre de 8 abandons doit nous interpeller. Il pose la question de l'orientation, de notre accueil, de nos exigences, des parcours que nous proposons. Une plaquette de présentation de la Mobilisation a été conçue avec l'aide des usagers de la Mobilisation. Nous utiliserons cette plaquette pour toucher et informer les allocataires du RMI là où ils sont, c'est à dire dans les CAMS, les CCAS, mais aussi dans les différentes associations d'aide sociale. En 2004, 63 mesures Mobilisation ont été effectuées.

## Le dispositif CAVA

Ce dispositif, situé en fin de parcours du DAF dans le projet du service, a vu une nette augmentation des orientations, y compris des orientations «directes» : nous avons en 2004 accueilli 47 personnes.

L'outil principal du dispositif CAVA est bien évidemment CAVANETT, mais ça n'est pas le seul, puisque les usagers peuvent aussi bénéficier des autres actions du service, notamment le module de projet professionnel et l'ARE.

Ceci dit, même si les orientations ont été plus nombreuses que l'année dernière, elles n'ont pas suffi à combler tous les postes nécessaires pour faire fonctionner correctement Cavanett. Nous sommes, comme pour les Ateliers, en recherche permanente de stagiaires pour assurer la production, ce qui est une dimension du travail social à laquelle nous étions mal préparés.

Les résultats à la sortie du CAVA sont particulièrement remarquables. Sur **38 sorties** effectuées en 2004 :

- 22 ont concerné une sortie dans une dynamique d'insertion professionnelle (6 CDI, 5 CDD, 3 CES, 7 formations, une mesure ANPE) ;
- 6 ont concerné la santé, principalement des soins contre l'alcoolisme ou suivis psychologiques ;
- 10 dans des domaines divers, dont un abandon.

Quatre ans après la création du CAVA, nous pouvons légitimement être satisfaits de son évolution, en regrettant que cet outil fabuleux ne soit pas plus connu et utilisé. Ce dispositif reste, comme la plupart des dispositifs du DAF, extrêmement fragile quant à ses financements.

## Le dispositif ANASTASIA (accompagnement CHRS avec ou sans hébergement, autre accompagnement)

Le dispositif "Anastasia" s'inscrit dans le parcours type du DAF : il offre aux personnes accueillies la possibilité d'utiliser les activités du service.

### *L'accompagnement CHRS avec hébergement*

La correspondante CHRS est la personne ressource du DAF pour les services du CHRS : elle fait le lien entre les différentes équipes, participe mensuellement aux réunions des équipes du CHRS et crée par ce biais la proximité nécessaire pour que les parcours des personnes au DAF soient cohérents avec les prises en charge globales assurées par le CHRS. Sur le plan quantitatif, le DAF a reçu **41 personnes** dans ce dispositif.

### *L'accompagnement CHRS sans hébergement*

Les personnes reçues dans ce dispositif viennent essentiellement du SPRS, parfois de Chorus, mais nous avons aussi reçu une demande émanant directement d'une CAMS. En 2004, ce dispositif a accueilli **12 personnes**.

### *Les «Autres» accompagnements*

L'essentiel du dispositif Anastasia est financé par la DDASS (CHRS, CHRS sans hébergement), mais une petite partie de ce dispositif accueille des personnes prises en charge dans d'autres services d'ALC : secteur Ados, Chorus, Centre maternel (Anastasia autres), sans financement propre. Cette année, 15 personnes ont bénéficié d'Anastasia «Autres» : 12 jeunes femmes du secteur ados, 2 du Centre Maternel et une de Chorus.

## **En 2004**

La mise en œuvre d'un projet commun au service de Nice évolue vers plus de lisibilité pédagogique. Sa cohérence est une force qui en facilite la perception par l'extérieur ;

La pertinence du projet est repérée par les commanditaires et les financeurs : CAMS, ANPE, CPI, ISATIS, CHRS...de réels résultats qualitatifs sont observables et observés. Notre implication et notre présence sur les CII 2 et 9 semblent appréciées ;

Une nouvelle dynamique s'enclenche sur Antibes, dont nous mesurerons dans quelques temps les résultats.

### **Quitter Grasse, un «repli stratégique» ?**

L'annonce brutale par la DDASS d'une baisse importante de crédits sur les mesures ASI et ASSIAE, ce qui a eu pour conséquences la perte d'un poste et demi de travailleur social sur Grasse. L'équipe, réduite à deux personnes en 2004, a eu de plus à anticiper une situation dont les perspectives n'allaient pas vraiment dans le sens d'un développement :

- arrêt de TRACE prévu en juin 2004,
- fragilité du financement de la mesure ASSIAE, et incertitude sur sa pérennisation en 2004, faibles orientations des mesures ASI sur Grasse, qui ne pouvaient justifier de maintenir un temps plein de travailleur social.

Au 31 décembre 2004, notre activité sur Grasse est réduite à quelques suivis de personnes dont la mesure arrive bientôt à terme. Notre local sera partiellement occupé par ALC jusqu'en avril 2005.

### **Nice, Antibes : deux sites aux destinées séparées**

La notion d'«accompagnement social vers l'emploi» reste certes un facteur d'unité, mais visiblement pas suffisante pour justifier la notion de service. Il nous est apparu au fil du temps qu'une autre dimension entraine en ligne de compte pour créer un service et une appartenance : l'unité géographique.

**Une ambition pour Antibes ?** Le fait d'arrêter notre présence sur Grasse renforce du coup celle que nous avons sur Antibes en partageant notre local avec Mosaïque. Peu à peu est apparue l'évidence que, bien que n'étant pas «du même service», les salariés d'Antibes, qu'ils soient du DAF ou de Mosaïque, avaient plus de destinées communes, de potentiel d'échanges entre eux qu'avec leurs collègues du service d'origine à Nice.

## La mise en œuvre du Projet de Nice

Nous faisons état dans notre rapport 2003 du nouveau schéma du DAF de Nice, avec un fonctionnement qui permette à tout usager d'utiliser l'ensemble des prestations du service, dans un projet qui serait commun à l'ensemble des dispositifs. L'année 2004 a été la mise en œuvre de ce projet commun, avec ce qu'elle a amené à la fois de pertinence, mais aussi d'interrogations : elle a surtout fait émerger l'obligation pour nous d'affiner la communication interne. Cette question s'est imposée rapidement comme une nouvelle et impérieuse nécessité. Nous traiterons donc cette question en 2005 parmi nos priorités de l'année. Nous différencions en effet maintenant les notions de :

- «porte d'entrée», qui rend compte de l'origine des orientations : RMI, CHRS, mesures d'accompagnement ou autres (voir plus haut) ;
- «dispositif», qui est le nom officiel du parcours que la personne effectue chez nous ;
- la notion d' «outil», celui-ci étant un des moyens qui seront utilisés lors du parcours de la personne chez nous. L'outil permanent de tout dispositif est l'accompagnement social. Il se complète individuellement en fonction du parcours par : le suivi psy, les ateliers, la formation de base, l'atelier «loisirs culture», les réunions thématiques, Cavanett, le module projet professionnel, l'atelier de recherche emploi. Ces «outils» sont au service des parcours et sont sollicités par les référents en fonction des besoins repérés.

## La place des usagers

La loi de 2002 nous oblige à modifier notre regard sur les usagers de notre association. Au-delà de cette loi, le projet associatif rappelle à tous les professionnels que nous sommes, que les personnes que nous accueillons sont aussi des concitoyens qui ont des devoirs, certes, mais aussi des droits. Le livret d'accueil a été pensé comme un outil de présentation du service de Nice, il sera utilisé début 2005. La mise en place d'un tel document sur Antibes est liée à la structuration en cours du service commun avec Mosaïque.

La représentation des usagers cherche une formule de Conseil de Vie Sociale qui soit adaptée à la vie du service, avec des personnes accueillies sur un temps réduit dans le service. Nous avons, conformément aux décisions prises en réunion d'encadrement CHRS, organisé des élections en novembre 2004 de manière autonome par rapport aux autres services du CHRS. Ce Conseil de Vie Sociale doit maintenant trouver un moyen de se prolonger dans la durée, en incluant dans son sein de nouveaux représentants d'usagers, tout en maintenant une continuité de travail.

## Mosaïque

Créé le 1<sup>er</sup> Mai 2000, Mosaïque regroupe quatre actions administrativement indépendantes les unes des autres, qui répondent à des besoins repérés des publics en situation de précarité sociale.

Deux de ces actions (Hébergement des Familles en Difficultés d'Insertion – Accompagnement Social lié au Logement) s'inscrivent dans le cadre de commandes publiques et sont régies par un cahier des charges précis.

Les deux autres (la halte garderie Les Pitchounets et l' Atelier d'Accès aux Soins) s'apparentent plus à des prestations de service qui s'adressent à l'ensemble des publics reçus par Mosaïque, mais aussi par différents services du CHRS, de l'Association ALC et parfois par d'autres prescripteurs.

Si l'on excepte l'accès à l'emploi qui n'entre pas spécifiquement dans ses missions, Mosaïque propose une approche globale du phénomène de l'exclusion telle qu'envisagée par la loi de Juillet 1998. Le service :

- héberge des familles privées de logement (Action d'Hébergement et d'Accompagnement Social des familles relevant du dispositif RMI) ;
- soutient des personnes particulièrement en difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement (Accompagnement Social lié au Logement) ;
- valorise la vie familiale (Les Pitchounets) en dynamisant l'accès à la culture et à l'éducation notamment ;
- favorise l'accès aux soins des personnes les plus démunies (Atelier d'Accès aux soins).

## Hébergement temporaire des familles en difficulté d'insertion

L'action d'accompagnement et d'hébergement de familles en difficulté d'insertion consiste à prendre en charge le suivi de familles avec enfants vivant avec le RMI ou l'API sans domicile fixe, ou en voie de le devenir. Cette action est mise en œuvre dans 18 logements, dont 12 sont répartis « en diffus » dans la ville de Nice et 6 sont regroupés dans un immeuble sis 6 Rue Cluvier à Nice. Il est prévu que soient mis en œuvre :

- L'hébergement dans des logements gérés par l'association ;
- L'accompagnement de proximité et individualisé visant à l'insertion globale de la famille ;
- Un soutien pour accéder, dans la mesure du possible à une insertion professionnelle ;
- Des actions de mise en relation avec des partenaires institutionnels et sociaux susceptibles de contribuer au projet d'insertion ;
- L'aide au relogement.

### Le public accueilli

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2004, **16 ménages** étaient hébergés. Au cours de l'année, 50 ménages ont été orientés vers l'action, dont 17 n'ont pas donné suite et 33 ne correspondaient pas à la mesure. Ce sont donc 16 ménages qui ont été accueillis en 2004 et au total 32 qui ont été hébergés.

- 22 ménages ont été hébergés dans les appartements répartis « en diffus ».
- 10 ménages ont été hébergés dans les appartements regroupés rue Clavier.

### Expérience Professionnelle

L'ensemble des familles sont sans emploi à l'entrée dans la mesure mais sont dans une réelle dynamique d'insertion. Faisant preuve de mobilité et d'autonomie dans leurs recherches :

- 64% d'entre elles ont retrouvé un emploi (65% à temps complet et 30% à temps partiel).
- 35% ont décroché un emploi en CDI.
- 53% d'entre elles ont bénéficié des ateliers du DAF afin de les soutenir dans leur recherche d'emploi.

### Accompagnement et modalité de relogement

Durée de prise en charge	Nombre de Foyers
0 à 3 mois	
3 à 6 mois	03
6 à 12 mois	07
12 à 18 mois	07

Par nature, les familles entrant dans le dispositif se trouvent toutes dans une situation de logement précaire.

Sur les 17 familles dont la prise en charge a pris fin en 2004, 10 ont pu se reloger dans les 12 mois d'accompagnement (59%), 7 (41%) au delà. Elles ont accédé au statut de locataire dont une hors département. Ce sont 53% des familles hébergées dans l'année qui se sont relogées (36,5% en 2002 et 42,5% en 2003). Concernant les logements OPAM, une famille a accepté une attribution dans le cadre de l'opération Equinoxe.

- 1 famille a été relogée par l'intermédiaire d'un bail glissant ERILIA ;
- 9 familles ont été relogées par l'intermédiaire d'un bail direct (OPAM, Nouveau Logis Azur, HLM Méditerranée) ;
- 4 familles ont été relogées par l'intermédiaire d'AGIS 06 ;
- 1 famille a été relogée dans le parc privé ;
- 1 famille a été relogée par Cap logement ;
- 1 famille a été relogée en HLM hors département.

Sur les 32 familles accompagnées à ce jour, et sur les 17 familles relogées 11 d'entre elles ont participé aux sessions de l'atelier logement. 14 ont bénéficié de l'aide du FSL. Malgré un soutien budgétaire conséquent, les familles ont du mal à faire face aux dépenses liées à l'installation dans leur logement. Par conséquent, elles sont parfois amenées à se reloger de façon très rudimentaire.

### Conclusion

La conclusion du bilan de l'action pour 2004 est quasiment identique à celle des années précédentes concernant les fondements de l'action. L'action d'insertion par l'hébergement reste la mesure fondamentale à conduire avec les publics qui intègrent le dispositif. Les

ménages accueillis, qui ne sont pas totalement démunis d'atouts, ont la plupart du temps connu un glissement progressif vers la précarité. Ce processus les a peu à peu éloigné des repères sociaux qui fondent une insertion stable et solide. L'écart est d'autant plus manifeste pour les familles d'origine des pays de l'Est. C'est la reconquête de ces repères ou l'adaptation à de nouveaux repères que l'accompagnement social soutient.

Apprendre à améliorer ses capacités à communiquer avec les autres, respecter les règles du jeu social, apprendre à se soigner, améliorer la qualité des liens familiaux et réapprendre à travailler sont autant de repères et de manières d'être corollaires à une installation durable dans le logement.

La recherche de solutions de relogement a été confortée par la collaboration avec Cap logement ainsi que la participation des familles à l'atelier logement.

Le service de médiation locative d'ALC a été un soutien efficace notamment pour les dossiers relevant du contingent prioritaire mais également auprès des autres bailleurs et d'AGIS 06. C'est ainsi que globalement nous avons relogé plus de familles que les deux précédentes années. Cependant, les difficultés de relogement viennent se croiser avec les problèmes spécifiques de certaines familles, ce qui accentue les durées de prise en charge en dehors de la convention.

## L'accompagnement social lié au lien social

Le logement est le centre d'action d'Accompagnement Social Lié au logement, qui s'inscrit dans une démarche d'insertion globale. L'expérience prouve qu'il ne s'agit pas seulement de trouver un logement, mais que les familles ont besoin de temps pour cheminer dans une démarche de re-mobilisation ;

L'aide à la recherche d'un logement adapté n'est donc qu'un aspect de cet accompagnement spécifique qui ne peut que s'inscrire dans une démarche globale d'insertion et de soutien personnalisé. L'action est conduite par ALC sur les circonscriptions d'Actions Médicales et Sociales d'Antibes, Vallauris, Cagnes-sur-Mer, St Laurent du Var, Magnan, Nice Nord et Dabray, avec lesquelles nous entretenons une collaboration active.

### Evaluation de l'action (novembre 2004)

Les chiffres présentés rendent compte de l'action au 5 novembre 2004. Sur l'ensemble du dispositif (Nice et l'Ouest du Var), ce sont **846** ménages qui ont été orientés et rencontrés dans le cadre de l'action. Les mesures ont concerné **269** ménages, soit **148** sur Nice et **121** sur Ouest Var.

Dans le cadre du maintien, la demande est liée à des questions de gestion pour **46 %** des familles dont **32 %** présentent des impayés de loyer et **10 %** des endettements.

Concernant les familles endettées et celles qui sont en « squat » dans le parc public, la plupart sont in-relogeables. Rares sont celles qui retrouvent un logement, elles se débrouillent avec leurs solidarités proches ou sont orientées vers un CHRS afin de pouvoir à nouveau prétendre à une nouvelle attribution par les bailleurs publics.

## Les relogements

Sur les secteurs de Nice et Ouest Var, pour l'ensemble des mesures concernant le soutien soit 188 familles, 51 ont pu se reloger soit 27 %.

- 17 ont été relogées dans le parc privé ;
- 16 ont été relogées dans le parc public, en bail direct dont 3 contingents ;
- 15 ont été relogées par Cap logement ;
- 02 ont été orientées vers un C.H.R.S ou Foyer ;
- 01 en accession à la propriété.

## Le public accompagné

La population étrangère a fortement diminuée par rapport à 2003 (30% au lieu de 46). Alors que le pourcentage de personnes seules diminuait chaque année, il a sensiblement augmenté (de 26 à 29%).

## Conclusion

On relèvera enfin que trouver une solution de relogement reste très difficile. Le prix des locations a augmenté de 20 à 30 % dans l'année et les garanties demandées par les agences et les propriétaires freinent massivement le relogement. La collaboration avec Cap Logement nous a élargi l'éventail des propositions de relogement notamment sur l'ouest du département où le relogement était quasiment inexistant.

## L'atelier d'accès au soin

Durant l'année 2004, les activités de l'atelier d'accès aux soins se sont développées sur les 3 sites :

- 7 boulevard Auguste Raynaud
- DAF (81 boulevard Gambetta)
- Antibes (public ASLL).

Deux assistantes sociales, une psychologue, et un médecin interviennent sur l'action.

La permanence d'accès aux soins du DAF et de Mosaique ainsi qu'une intervention sur Antibes a favorisé le développement d'outils d'évaluation afin de définir au mieux les besoins spécifiques des personnes. La création d'une salle de consultations en 2003, la mise en place de dossiers médicaux a permis à l'équipe d'assurer le suivi en partenariat aussi bien au sein même de l'établissement qu'avec l'ensemble des acteurs et structures concernées.

L'Espace Santé occupe une place importante dans l'accompagnement des familles en situation de précarité sociale.

L'activité 2004 quelque peu freinée en l'absence du médecin a retrouvé son rythme de croisière très rapidement. Nous sommes de plus en plus sollicités par les partenaires soit pour des consultations, des accompagnements ou des avis concernant des démarches à conseiller auprès des publics.

Sur Antibes, nous avons nécessairement besoin de développer notre partenariat médical qui ne peut s'envisager que dans l'espace local. En effet, les accompagnements sont très vite limités par manque de relais sur place.

Une nouvelle collaboration avec la maison d'Arrêt de Nice est sur le point d'aboutir sur un travail d'observance auprès des sortants de prison concernés par le VHC, VHB ou VIH. Ceci dans le but de favoriser la continuité des soins ou la réflexion sur le traitement à la sortie.

## Les Pitchounets

« Les Pitchounets » est un établissement d'accueil de la petite enfance qui a notamment développé son action en direction des familles en situation de vulnérabilité sociale d'où qu'elles viennent. Reconnue Halte Garderie depuis janvier 2002, elle est ouverte à plein temps depuis février 2004 et accueille également des familles du quartier.

« Les Pitchounets » ont accueilli, en 2004 les enfants de 63 familles bénéficiant toutes de prestations familiales.

La plupart de ces enfants, 77 en 2004 au total, âgés de 0 à 6 ans, ont été orientés vers « Les Pitchounets » car ils ne pouvaient pas être accueillis dans d'autres établissements pour des raisons liées :

- à la situation de leurs parents ;
- à des problèmes comportementaux ;
- à la nécessité de faire l'objet d'une observation personnalisée ;
- aux besoins de recevoir un soutien spécifique.

Ce sont **63 familles** qui ont fréquenté « Les Pitchounets » en 2004.

Les «Pitchounets » sont inscrits dans une démarche de soutien aux parents et de protection de l'enfance. Ils conduisent cette démarche en lien avec tous leurs partenaires du réseau éducatif, social et médical.

La place originale de cette structure alternative, forme de «sas » vers les solutions plus traditionnelles, répond à un besoin lié au projet d'insertion des familles en difficulté.

Reconnue, depuis le 10 janvier 2001 comme structure d'Accueil des Enfants de moins de 6 ans, la Halte Garderie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que la mise en place de la prestation de service unique et son mode de calcul. Ce règlement a été mis en vigueur début 2003. Des temps de travail avec la CAF, la coordinatrice de la Petite Enfance de la Ville de Nice a permis d'envisager l'extension de la capacité d'accueil depuis février 2004.

En 2004, nous avons augmenté notre capacité d'accueil de 70% par rapport à l'année 2003. Cependant notre structure se heurte à un inconvénient majeur à savoir la fermeture entre 12h30 et 13h30. Une forte demande pour l'accueil continu et donc le service de repas est actuellement à l'étude. D'une part pour répondre aux besoins des familles qui ont une activité professionnelle et d'autre part pour faciliter l'accès à la structure pour les familles prises en charge par le CHRS et dont l'hébergement est éloigné.

La mise en place d'un tel service devrait se réaliser dans les futurs locaux au 2 Bd Auguste Raynaud que nous intégrerons au printemps prochain.

## "Frais communs"

L'équipe Economat/Entretien assume la gestion et la maintenance de **76** Appartements et Studios dits de "TRANSIT", ainsi que l'ensemble des bureaux et de la halte garderie « les Pitchounets », ce qui représente 7 sites d'intervention entre Nice, Grasse et Antibes.

**1280** interventions de dépannage et 15 déménagements ont été réalisés pour répondre au flux d'entrée et de sortie dans les logements pour les différents Services et Actions et pour l'entretien courant des différents bureaux.

L'effort important commencé depuis plusieurs années, pour garantir l'accueil de personnes et familles n'a pas diminué notamment sur :

- La réfection permanente du parc transit
- L'achat de mobilier neuf et la mise en service de matériel électroménager
- Désinfection et désinsectisation plus fréquente après le départ des familles.

Cette année encore, notre équipe aura été un support efficace et appréciable pour les différentes équipes, par la mise en place et le suivi de leurs différentes actions.

La modification du parc d'appartement de transit commencé en 2000 (remplacement de F1 par des F3 / F4 pour les services Externe, et l'augmentation d'appartement aux Yuccas, a pu se réaliser progressivement grâce à la disponibilité de l'ensemble du personnel qui forme l'équipe économat entretien en garantissant un accueil plus chaleureux des personnes accueillis.

Le renforcement de la politique de l'Association d'acquérir des appartements est un élan d'investissement supplémentaire de l'équipe dans l'entretien de ces locaux.

# SECTEUR ADOLESCENTS

## Introduction

Concernant le fonctionnement de nos établissements – les Foyers et le Relais – je souhaiterais évoquer les points suivants, transversaux à l'ensemble du Secteur Adolescents :

- La mise en place de la surveillance de nuit au sein des établissements
- La mise en œuvre de la loi 2002-2
- Le projet de déménagement du secteur Adolescents

### La surveillance de nuit à l'Internat et au Relais

Suite à la demande conjointe des services du Conseil Général et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et conformément à nos engagements, nous avons mené une étude visant à affecter les fonctions de surveillance de nuit à du personnel recruté par l'association en remplacement de l'organisation antérieure, où cette fonction était déléguée à une entreprise extérieure.

Début septembre 2004, nous avons débuté le recrutement de cinq surveillants de nuit, ce recrutement sera finalisé fin 2005. Le premier bilan après quelques mois de fonctionnement est plutôt positif.

### La mise en œuvre de la loi 2002-2 : la participation des usagers

Le Conseil de la Vie Sociale nous est apparu comme peu adapté et difficile à mettre en œuvre compte tenu de la spécificité de nos établissements. A défaut de Conseil de la Vie Sociale, la participation prévue à l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles peut également s'exercer par l'institution de groupes d'expression institués au niveau de l'ensemble de l'établissement ou du service.

Pour le Relais, la première réunion du groupe d'expression s'est tenue le 27 janvier 2005.

Concernant les Foyers, la réunion du groupe d'expression a été précédée, en janvier 2005, par l'organisation d'élections des représentantes des jeunes au sein des trois services (Internat, Foyer Intermédiaire, Foyer Eclaté). Le 19 janvier 2005, une première réunion s'est tenue avec les jeunes élues pour fixer l'ordre du jour de la réunion du groupe d'expression qui eut lieu le 2 février 2005.

Le premier bilan que nous pouvons tirer du fonctionnement de cette instance de participation est tout à fait satisfaisant et conforme à nos objectifs de départ.

### Le projet de déménagement du Secteur adolescents

Après de longs mois de procédures et de multiples difficultés, l'association a obtenu, en juillet 2004, un permis de construire pour la création d'un complexe destiné à recevoir, outre le siège de l'association, différents services dont l'Internat, les bureaux du Foyer Eclaté et les services administratifs du secteur adolescents. Dans sa conception, ce projet architectural permettrait d'envisager d'autres locaux, à ce jour, non encore affectés à une destination ou un service particulier.

Depuis, ce permis de construire fait l'objet de nombreux recours à l'initiative des habitants du quartier, recours qui ont contraint l'association à retarder la mise en œuvre effective du projet, pour s'assurer de la faisabilité de celui-ci.

De 2004 à 2005... quelques perspectives

En 2004, nous avons travaillé à la création des groupes d'expression dans les Foyers et au Relais, pour autant, il ne s'agissait là que d'une mise en œuvre partielle de la loi 2002-2. Il reste en effet à élaborer les documents à remettre aux usagers tels que le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge et qu'ils deviennent réellement des outils d'information et de médiation indispensables au travail éducatif que nous menons avec les jeunes et les familles que nous accompagnons.

## Le Relais

Les admissions effectives :

	garçons	filles	TOTAL
2004	9	13	22
2003	12	16	28
2002	13	18	31
2001	11	29	40

Comme les demandes d'admission, les admissions effectives ont diminué en 2004.

En 2004, sur 57 demandes d'admission, 22 seulement ont été effectives et cette situation préoccupante ne peut qu'augmenter compte tenu des difficultés de fonctionnement du Foyer Départemental de l'Enfance et de la fermeture d'une trentaine de lits réservés aux adolescents en 2004.

L'équipe du relais est restée stable, aucun départ de salarié n'a été à déplorer en 2004. Pour l'équipe du Relais, le changement notable de l'année 2004 a été l'intégration depuis septembre, de trois nouveaux collègues : deux surveillants de nuit à temps complet et une surveillante de nuit à temps partiel.

Au milieu des difficultés largement repérées que sont les conflits familiaux, les divorces mal vécus, les troubles mentaux, les maltraitements divers etc.... deux problématiques nous apparaissent comme nouvelles dans nos pratiques et enrichissent notre réflexion commune :

- les mineurs étrangers isolés ;
- les enfants adoptés et plus spécialement ceux adoptés à l'étranger.

## Les Foyers

Données statistiques communes aux 3 services

### Taux d'occupation

Sur la base de 97% de taux d'occupation prévisionnel pour 36 places, nous avons réalisé 96,51 % de taux d'occupation réel. (Taux d'occupation réel = nombre de journées réalisées/nombre de journées théoriques x 100)

En 2004 et sur l'ensemble des trois services, 61 jeunes filles ont été suivies au sein des Foyers contre 64 en 2003 et 54 en 2002.

### Les admissions effectives

	Internat	Foyer intermédiaire	Foyer Eclaté	TOTAL
2004	5	10	14	29
2003	2	10	17	29
2002	9	10	10	29
2001	7	11	8	26

Sur les 29 admissions, 13 concernent des jeunes filles qui étaient déjà accueillies dans des structures d'ALC (les Foyers ou le Relais), soit un peu moins que la moitié des admissions effectives.

Globalement au niveau de l'ensemble des foyers, nous n'avons eu que très peu de mouvements de personnel.

## Rapport synthétique de l'activité des trois services

### L'Internat

L'année 2004 s'est déroulée selon 2 séquences très distinctement marquées : du début de l'année jusqu'aux vacances scolaires et de l'été jusqu'à la fin décembre.

En début d'année, le groupe (7 adolescentes) était déjà constitué ; les adolescentes se connaissaient et formaient un groupe solidaire et constructif, participant à la vie et la gestion du foyer ;

Le passage à 8 adolescentes a entraîné une réorganisation des tâches confiées aux adolescentes. Une forme de solidarité et de responsabilisation entre les jeunes a ainsi été favorisée.

En fin d'année 2004, le nombre de fugues d'adolescentes de l'internat a atteint des niveaux importants, puisque, de 12 jours entre janvier et juillet 2004, les fugues sont passées à 130 journées d'août à la fin de l'année.

### **Le foyer Intermédiaire**

En 2004 le Foyer Intermédiaire a été de nouveau confronté à de nombreux problèmes de locaux qui ont concerné aussi bien l'appartement éducatif que les logements occupés par les adolescentes.

L'appartement occupé par l'équipe éducative, situé au 2 rue gare du Sud, a été cambriolé à trois reprises durant l'année, aux mois de mars, août et septembre. Durant l'année 2004, nous avons activement recherché des appartements pour remplacer les deux logements que nous avons quittés et un autre pour y installer l'équipe éducative. Fin 2004, nous n'avons trouvé qu'un seul F2...La conséquence principale de la perte de deux appartements type F2 a été une baisse de l'effectif du foyer intermédiaire sur 9 mois de l'année.

### **Le foyer Éclaté**

Le contexte économique et social actuel a engendré une augmentation des situations de détresse sociale et une augmentation des demandes de placements des grand(e)s adolescent(e)s.

14 adolescentes ont été admises au foyer éclaté durant cette année et 12 ont quitté le service en 2004. Et même si ce chiffre est inférieur à 2003, il témoigne d'un taux de rotation important, inhérent à la prise en charge des jeunes majeures, pour lesquelles tout peut évoluer rapidement.

## **CONCLUSION**

En 2004, le Secteur adolescents d'ALC a poursuivi sa mission de prise en charge et d'accompagnement d'adolescents (es) en difficulté. Cette année encore, l'équipe a témoigné de la qualité de son engagement dans cette mission d'accompagnement, malgré tous les problèmes rencontrés au cours de ces prises en charge.

Le secteur adolescents, dans son ensemble, s'est investi en 2004 dans l'élaboration et la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi 2002-2. Ce travail se poursuivra en 2005 avec la participation de salariés convaincus de l'intérêt d'une telle démarche.

A court terme, pour le secteur adolescent, le changement est inévitable car nous devons quitter les locaux que nous occupons actuellement. Nous avons choisi de nous saisir de cette opportunité pour réfléchir à des aménagements ou des créations qui permettraient de répondre de façon plus pertinente encore aux besoins énoncés par le département en matière d'accueil d'adolescents.

# CHORUS 06

## Introduction

Dans le 06, au regard des besoins repérés, la crise est apparente :

- dans le logement social, tout d'abord avec une faiblesse notoire de production du parc locatif, la faible efficacité des organismes de logements sociaux, le coût du loyer excessif et les demandes de garantie impossibles à satisfaire ;
- mais aussi dans la famille, avec une montée en charge de familles fragilisées, vulnérables, soit par leur typologie (augmentation du nombre de familles monoparentales) soit en raison des difficultés rencontrées (méconnaissance des droits, ruptures familiales, violences, revenus trop faibles pour pouvoir faire face à tout) ;
- dans l'emploi, qui rejette un grand nombre de personnes du marché du travail stable, les pousse vers l'intérim ou les exclut de tout processus de formation; ils deviennent alors des bénéficiaires de mesures sociales qui, si on n'y prend pas garde, vont les habituer à être des assistés permanents ;
- enfin, dans le lien social qui fait que certaines personnes ne peuvent plus trouver auprès de leur entourage tout le soutien nécessaire.

Ces divers aspects de la crise, leurs cumuls aboutissent au niveau de l'individu à la mise en place d'un processus de marginalisation ou/et d'exclusion sociale.

Sur le plan psychologique, est enclenché un mouvement vers la disqualification sociale. Les personnes se perçoivent comme ne pouvant plus assumer leurs responsabilités de parent, de citoyen ; elles se sentent stigmatisées, sont alors en grande détresse et pour certaines d'entre elles estiment ne plus avoir de place dans la société.

Avoir un toit est pour chacun d'entre nous un droit fondamental. Les personnes marginalisées s'en trouvent quelquefois privées et bénéficient alors de dispositifs d'urgence. « Urgence de rupture » qui correspond à des personnes brutalement confrontées au risque de se trouver à la rue et « urgence installée » pour des personnes qui y vivent depuis des mois ou des années de façon plus ou moins permanente.

Le lecteur de ce rapport peut apprécier à travers le volume de nuitées, le nombre de situations d'urgence sociale traitées sur ce département.

En voici un tableau récapitulatif.

	Nb de situations	Nb de personnes	Nb de nuitées
Opération urgence	433	795	1458
SDU	1092	1709 dont 459 enfants	21 024
Intermède	21	71	17 103
SAO	259	338 dont 62 enfants	
SAEF	168	436 personnes dont 246 enfants	4709
CHRS urgence	263	359 dont 76 enfants	9793

Pour le public, signalons cependant plusieurs évolutions nouvelles :

- de nouvelles catégories sociales ont eu un recours plus important en 2004 aux prestations et services sociaux. Citons pour les familles, les couples et les familles nombreuses, pour les personnes isolées, les étudiants et les jeunes (18-25 ans qui pour certains travaillent en intérim) et les retraités ;
- le vieillissement des personnes ;
- la durée d'accompagnement qui tend à augmenter ;
- la montée en charge sur l'ensemble des dispositifs du motif « violences conjugales ».

## La veille Sociale – Le 115

En 2004, ce numéro d'urgence sociale a connu une activité annuelle soutenue. Augmentation du nombre d'appels, mais aussi recherche de la qualité de la réponse à apporter et nette volonté d'inscrire le 115 au sein d'un partenariat départemental actif.

Le nombre d'appel total est passé de 275 par quinzaine en novembre 2003 à 794 par quinzaine en novembre 2004.

Des modifications techniques ont été introduites pour pallier la saturation du 115 et la surcharge de travail durant la période hivernale précédente : attribution au 115 d'un numéro spécifique permettant d'avoir deux appels en même temps, diffusion d'un numéro portable aux partenaires privilégiés, transfert du téléphone dans une pièce plus vaste et calme, ce qui améliore les conditions d'écoute comme le travail des salariés.

Ces modifications techniques ont été accompagnées de modalités différentes d'écoute durant les mois d'hiver puisqu'il y a eu un renforcement du 115 avec deux salariés intervenant systématiquement de 17 heures à 22 heures du lundi au samedi.

Tous les mois de l'année, ont eu lieu des réunions regroupant les écoutants du 115 et les deux équipes du SAMU Social niçois. En fin d'année, le groupe s'est élargi avec le responsable de la Halte de nuit. Lors de ces réunions, sont évoquées les situations des personnes qui appellent le 115 et qui sont repérées dans la rue et accompagnées par les équipes mobiles. Cela permet d'introduire de la cohérence dans nos réponses faites aux personnes.

Une augmentation du nombre de nuitées effectuées en accueil de nuit et en hôtel.

Recréer du lien social pour l'appelant est un des objectifs du 115. Or le 115, à travers l'écoute téléphonique se doit et ne peut être aussi qu'en lien avec l'ensemble des partenaires du O6. A lui seul, il est peu pertinent. Son efficacité dépend des autres acteurs.

Trois réalisations liées directement au 115 au service d'une population en errance ont été concrétisées cette année.

- les distributions alimentaires de rue lors de l'été 2004.
- le document Nice Urgence.
- la halte de nuit.

### Une recherche de qualité à travers les outils du 115

Un travail de réflexion sur la fiche d'observation régionale et ses modalités de traitement est à l'étude. C'est une fiche d'appel qui sera utilisée en 2005 pour les appels niçois ;

Le répertoire départemental de l'urgence sociale : ce projet s'est enfin matérialisé en 2004, au bout de deux années de travail de la rédactrice documentaliste du 115. Ce répertoire a été diffusé gratuitement à 500 exemplaires aux partenaires intervenant sur le segment de l'urgence sociale.

## Schéma Départemental d'Urgence – SDU

Dispositif départemental permettant à des personnes temporairement sans hébergement d'être accueillies dans un meublé ou un hôtel conventionné. En 2004, une nouvelle convention a été signée après une réactualisation du cahier des charges et de la fiche de sortie. Cette convention s'appliquera jusqu'à la fin 2006.

### Activité 2004

- En 2004, le SDU a concerné 1092 situations ;
- 1709 personnes dont 459 enfants ont bénéficié de cet hébergement gratuit ;
- Le total des nuitées réalisées est de 21 024 ;
- La durée moyenne des hébergements par personne est 12,3 nuitées.

### Quels sont les prescripteurs ?

Ce sont l'ensemble des travailleurs sociaux qui interviennent à différents moments :

- Lors de la mise en place du SDU et de son renouvellement pour une durée maximale de 15 nuits. Après évaluation de la situation sociale, ils activent ce dispositif d'urgence. Si la personne n'a pas un projet précis ou clairement identifié lors de cette évaluation, le SDU peut être mis en place pour quelques nuitées.
- Pendant toute la durée du SDU, ils s'engagent à accompagner la personne,
- A la fin, ils remplissent la fiche statistique qui servira à établir des données globales.
- Pour faciliter l'accueil des familles, nous informons le service social départemental des vacances des chambres meublées chaque vendredi soir.

On identifie **93 prescripteurs** différents.

**Evolutions 2004** : pour mieux répondre aux besoins de l'ouest du département, nous louons sur Golfe-Juan trois chambres pouvant accueillir deux personnes et de deux chambres pour quatre personnes.

### Le public et ses évolutions.

Plusieurs points sont à mettre en exergue :

Le SDU est utilisé comme les années précédentes, majoritairement pour des personnes isolées, (75,2%). Cependant, ce pourcentage est en baisse :

- car le nombre des familles est en nette augmentation (+3%). 17,4% de familles monoparentales avec 311 enfants et 7,4% de couples avec 148 enfants.
- on note une proportion croissante de la tranche du public 40-64 ans.

Les motifs, « sans domicile fixe depuis quelque temps » comme celui intitulé « fin d'hébergement temporaire » est en nette augmentation, comme ceux qui indiquent des situations de « rupture » (+6%) et celui de « violences conjugales » (+2,8%).

L'accès à un hébergement en meublé et la mise en place d'une solution dans la famille et l'entourage sont des suites données au SDU en nette augmentation.

## Opération d'Urgence

Hébergement gratuit en hôtel de une à trois nuits maximum (le week-end) pour mettre à l'abri, protéger, faire tomber l'urgence et surtout faire le lien avec le service qui pourra prendre le relais.

- 433 situations ont été hébergées.
- **795 personnes** dont 258 enfants en ont bénéficié.
- Ceci représente **1458 nuitées** soit une durée moyenne de 1,8 nuitées par personne.

### Le public concerné

- Augmentation des personnes isolés (68.3%) et notamment des hommes ;
- Un vieillissement de la population hébergée (40- 64 ans).

## SAO

L'activité du SAO revêt trois aspects :

### La réponse aux demandes extérieures

41 courriers émanant de travailleurs sociaux d'autres départements ont été reçus en 2004, avec des demandes d'accueil notamment suite à une sortie de prison pour les réfugiés ou des femmes victimes de violence conjugales. Le SAO répond à des appels téléphoniques de personnes souhaitant être aidées et à ceux des partenaires sociaux ou associatifs. L'ensemble de cette activité se traduit par des contacts ponctuels avec les travailleurs sociaux de permanence qui font alors une évaluation téléphonique pour comprendre les motifs réels des demandes et proposer une suite à donner. Une fiche téléphonique est alors remplie et donne lieu à une analyse de statistique.

En 2004, 376 fiches ont été complétées, 48.7% d'appels émanent des partenaires et 57.3% d'appels des personnes concernées par la demande. Le public est composé de 53% de femmes, 27.5% d'hommes et 19.5 % de familles. 62% des personnes viennent du département, 27% hors du département et 11% pas renseignés.

**L'accueil téléphonique dans l'attente d'un rendez-vous est fixé ; un dossier relatant le contenu de l'appel est ouvert.**

124 dossiers ont été ouverts. Un rendez-vous a été fixé mais les personnes ne l'ont pas honoré. Cet accueil sans suite concerne 272 personnes soit 128 enfants et 144 adultes.

### L'intervention sociale

Dans ce cas, les travailleurs sociaux reçoivent la personne ou la famille, écoutent, évaluent leurs besoins et les orientent vers les différents dispositifs d'insertion.

270 situations ont été reçues au 12 rue Gioffrédo, 289 adultes et 62 enfants soit 351 personnes. Le public est composé de personnes isolées (81.8%). Les familles qui viennent sont réorientées vers les circonscriptions.

## SAEF

ALC Chorus 06 a une longue expérience de l'accueil des familles ; en 2004, 198 familles reçues en accueil physique. Ces familles sont confrontées à des problématiques diverses (rupture, maladie, absence de ressources ...) dont certaines se surajoutent et interfèrent les unes sur les autres.

La loi 2002-2 rénovant l'action médico-sociale, rejoint les constats et les valeurs soutenant nos pratiques :

- s'appuyer davantage sur les « compétences » des familles reçues que sur les « manques » exprimés et constatés.
- chaque membre de la famille (adulte, enfant) est un sujet de droit, acteur de son devenir, de son projet de vie (d'insertion ou non).

- l'accompagnement d'une famille s'inscrit dans le temps ; il est nécessairement individualisé mais peut faire appel à des pratiques collectives, à l'éclairage de ses pairs.

Accepter la mesure de SAEF pour la famille c'est pour elle s'engager durant une courte période de sa vie, à collaborer intensivement avec d'autres travailleurs sociaux que ceux qu'elle a connus auparavant. C'est tolérer un regard nouveau sur la structure et la dynamique familiale pour :

- ne plus être dans l'urgence et notamment celle de l'hébergement,
- maintenir les liens familiaux,
- retravailler sur une évaluation de la situation en décryptant les processus mis en place auparavant,
- établir un diagnostic en évaluant rapidement la place de l'enfant, ses difficultés et en repérant les atouts de cette famille pour assurer ou non sa fonction de parent,
- réfléchir ensemble sur ce qui peut être construit à la fin de la prise en charge du SAEF et proposer des moyens à mettre en place pour améliorer la situation sociale de la famille et la bien-traitance de l'enfant
- être en lien avec son environnement, travailler avec les partenaires prescripteurs comme avec ceux qui vont pouvoir aider cette famille pendant le dispositif et après sa sortie.

### Données générales sur les familles

Nombre de demandes enregistrées : **168 familles** dont 6 situations ont fait l'objet d'une prise en charge à deux reprises.

Le public accueilli est composé de **158 adultes et de 209 enfants**.

La composition familiale: **144 familles monoparentales**, soit 85,7 % des familles reçues ; cette composition familiale comme l'an passé est donc majoritaire ; ce qui est nouveau est la montée en charge régulière de l'accueil de couples (**24 couples**) et celui des femmes attendant un enfant.

90 situations ont bénéficié d'un hébergement. Total de nuitées à Miougrano : 5721 avec une durée moyenne de 29,3 nuitées ; celle-ci a explosé suite à l'admission dans le dispositif d'une famille composée de huit personnes et qui attendait un relogement prioritaire. 883 nuitées en hôtel meublé avec une durée moyenne de 12,4.

73% des familles sont adressées par les circonscriptions de NICE avec un nombre important de situations originaires de Nice-Ouest.

15,5 % des familles sont victimes de violences familiales.

### L'hébergement SAEF

54.5% des familles ont bénéficié d'un hébergement. Elles ont été plus nombreuses que l'an dernier.

## Le travail d'accompagnement des familles

### L'équipe

Une réflexion a débuté fin 2004 en interne pour créer un référentiel d'observation sur les enfants. En effet il nous est demandé dans notre intervention de dire si l'enfant est en danger et (ou) si des moyens peuvent être préconisés en sa faveur. Cet objectif nous demande de nous mettre d'accord sur nos domaines d'observation du comportement de l'enfant et sur nos critères d'évaluation des actions parentales. Cette grille de lecture sera ensuite partagée avec l'équipe des Pitchounets.

### Le psychologue intervient sur trois niveaux

- Il pilote le groupe de parole assisté d'un travailleur social du SAEF
- Il peut recevoir les personnes individuellement pour soutenir leurs démarches
- Ses observations nous éclairent dans nos interventions sociales

### Des outils au service des familles

L'organisation de la prise en charge grâce aux synthèses. La famille comme nous-mêmes participions à des synthèses, ce qui permettait de clore avec elle et les partenaires sociaux notre intervention. En 2004, nous avons décidé de généraliser ce mode de rencontre notamment suite à la mise en place des mesures d'AED ; sur certaines situations nous avons vu se multiplier le nombre d'intervenants sociaux ; il nous est donc apparu indispensable de faire une synthèse selon les demandes d'admission pour savoir quelles étaient les attentes de chacun, leurs actions et l'articulation du SAEF dans tout cela.

Les Pitchounets : Ce service en 2004 s'est transformé en halte-garderie. Le SAEF a donc bénéficié de plages d'accueil supplémentaires. Les enfants y sont alors observés dans le cadre de jeux et relations collectives. Ceci complète notre observation effectuée à Miougrano. Un travailleur social de CHORUS participe une fois par semaine à la réunion d'équipe des Pitchounets et va ainsi recueillir des informations qui vont être transmises en réunion d'équipe du mardi et être intégrées dans la fiche de liaison. Seul inconvénient à la transformation des Pitchounets en halte-garderie : l'impossibilité pour les enfants plus âgés de bénéficier du soutien scolaire, ce que faisait ce service auparavant. Il nous faudra inventer autre chose pour satisfaire le besoin de soutien des enfants scolarisés.

Le groupe d'expression : Ce mode de participation des familles s'est mis en place lentement ; toutes les quatre semaines, une réunion a lieu sur Miougrano avec le chef de service et le salarié chargé de l'économat. Cela nous permet d'entendre ce que nous disent les familles sur leurs conditions d'accueil et de vie. Nous constatons un renforcement des liens les unissant et à sauvegarder lorsqu'elles seront confrontées à leur isolement dans un meublé ou leur logement.

La recherche de moyens d'évaluation de nos actions : Une évaluation de nos actions par les familles nous est apparue pertinente ; nous avons donc élaboré fin 2004 deux questionnaires, l'un à remplir à la suite du premier contact, l'autre lors de la fin de la prise en charge

## Le CHRS Urgence

Ce dispositif a connu en 2004 une activité comparable à l'an dernier en termes de situations et de personnes. Par contre, le nombre de nuitées engagées a connu une forte variation à la hausse ce qui s'explique en grande partie par les impossibilités à réaliser des admissions dans des dispositifs d'insertion. L'augmentation de la durée moyenne d'hébergement par personne et le chiffre du nombre de nuits maximales viennent corroborer cette analyse.

Parmi les trois services d'accueil utilisant le CHRS urgence, celui de l'ASSIC a été en grande difficulté pour résoudre les sorties du dispositif; son public ayant un handicap supplémentaire avec son origine étrangère.

Globalement que peut-on dire du public bénéficiaire ?

Selon les services d'accueil, sa composante majeure reste identique à celle de l'an dernier : ALC accueille des familles, Actes des hommes seuls, l'ASSIC les deux ; par contre, on note une proportion plus grande de couples et de couples avec enfants.

Les ménages sont en plus grande difficulté financière ; le recours aux tickets service et aux tickets de bus est plus important qu'en 2003.

Le public est médicalement plus fragile ; l'item « démarches de soins » connaît cette année une forte hausse.

L'accès à l'emploi révèle une augmentation de l'item « stages et formations » ainsi que « CDD et intérim ». L'accès à un CDI paraît plus lointain.

Ce public se perçoit très isolé, ce sentiment d'isolement a été plusieurs fois évoqué lors des réunions des droits d'expression. Que peut-on proposer alors, pour construire ou restaurer des liens sociaux en cours d'accompagnement comme à la fin de la prise en charge ?

Ce dispositif a fonctionné à 95,6 % de son potentiel (87,1% en 2003)

### Taux d'utilisation du dispositif par association

- ACTES a utilisé le dispositif à 75,9% des possibilités dont elle dispose (12 places par jour)
- ALC a utilisé le dispositif à 117,5% des possibilités dont elle dispose (12 places par jour)
- ASSIC a utilisé le dispositif à 88,7% des possibilités dont elle dispose (4 places par jour)

## Le C.H.R.S. Urgence ALC

Les 12 places disponibles sont utilisées suite à un accompagnement effectué dans le cadre du SAO ou du SAEF. Le public bénéficiaire est donc connu des travailleurs sociaux intervenant dans ces deux dispositifs. Ils assurent ainsi, une continuité d'intervention

sociale permettant à chaque situation d'attendre une entrée dans une structure d'insertion ou la mise en place d'une solution personnelle.

### **Les Commissions**

Celles-ci ont lieu trois fois par an. Elles regroupent les travailleurs sociaux accompagnant les personnes, le salarié chargé des liens avec les meublés et un cadre de chaque service d'accueil.

En 2004, nous avons abordé les questions suivantes :

La qualité des meublés : amélioration du cadre de vie grâce à des travaux de rénovation entrepris par la structure intermédiaire d'ACTES dans deux chambres meublées particulièrement dégradées.

Mais aussi, volonté d'assurer un meilleur accueil du public par le gérant avec la fin de la location au meublé de France en raison des difficultés relationnelles entre la gérante, le public et les travailleurs sociaux. De nouveaux meublés ont été trouvés en remplacement.

L'évaluation de la population accueillie et de notre travail. La fiche statistique instruite en fin de prise en charge a été réétudiée, réactualisée et partagée ; travaillée en petit groupe de travail, elle a été avalisée ensuite par les trois services d'accueil. Elle sera mise en service début 2005.

Nous espérons ainsi donner une meilleure photographie de la population accueillie, de ses besoins et de nos actions.

L'application de la loi de 2002 : étude en cours des livrets d'accueil et mise en commun de leur contenu ; modalités de l'application du droit d'expression des usagers. Dans le cadre de ce dispositif, le groupe d'expression paraît être le mode de participation le plus adapté (annexe groupe d'expression pour ALC, les modalités choisies sont décrites dans un texte inclus dans le livret d'accueil et qui figure en annexe).

### **Les indicateurs CHRS pour 2005.**

Les moyens à imaginer pour lutter contre le sentiment d'isolement ressenti par le public accueilli. Leur participation au dispositif « vivre dans la ville » a été testée mais les personnes n'arrivent pas à y adhérer. Que faut-il inventer ou utiliser ? Ce chantier reste ouvert pour 2005.

## INTERMEDE

Ce dispositif a connu une évolution notable avec l'ouverture de la plate-forme des demandeurs d'asile. Il est une des deux réponses en matière d'hébergement pour cette catégorie de personnes.

Il a permis d'héberger 21 familles, soit 17103 nuitées pour 71 personnes.

La durée des hébergements depuis la date d'entrée dans le dispositif et jusqu'au 31 décembre (fin d'année 2004) est de 204,9 nuitées par personnes.

En examinant de plus près la durée en fonction des situations on obtient les données suivantes :

- 4 ans et plus : 2 situations
- 3 ans et plus : 5 situations
- 2 ans et plus : 4 situations
- 1 an et plus : 3 situations
- Moins d'1 an : 7 situations

Le public bénéficiaire

Nombre de personnes	pourcentages
13 hommes	18,3%
22 femmes	31,0%
36 enfants	50,7%

49,3% d'adultes

# LE SPRS

## Introduction

Depuis le début de la mise en œuvre progressive de la loi de sécurité intérieure, nous avons constaté dans les Alpes-Maritimes un déplacement constant de la population de rue, population qui n'évolue ou ne diminue pas en nombre pour autant

Nous nous devons aussi d'innover pour apporter la réponse à cette population en constante mouvance par le biais de nouveaux partenaires ou actions.

## Le travail de rue

Sur 675 personnes rencontrées en 2004 dans les Alpes Maritimes :

- 90% sont des femmes
- La population entre 18 et 25 ans est majoritaire
- 90% des personnes rencontrées sont étrangères avec une majorité de bulgares et roumaines (1/3)

À Cannes, la population est vieillissante, plus isolée et plus installée dans la prostitution. Nous nous efforçons de maintenir une présence mensuelle dans le but de garder le lien social et l'aide à l'accompagnement.

## Origine de la population

La population de rue que nous rencontrons est majoritairement bulgare (1/3) composée à 90% de femmes, parlant peu le français, dont le niveau d'étude n'excède pas le Brevet des Collèges, et de plusieurs minorités différentes.

Lors des rencontres, nous essayons d'évaluer leur niveau d'autonomie et d'indépendance à effectuer les démarches même si elles seront accompagnées lors de visites médicales, ceci dans un souci de compréhension de la langue. C'est à ce moment-là que les liens se tissent.

Nous avons pu constater que ces jeunes femmes gardent des liens étroits avec leur milieu d'origine, même si ce milieu d'origine est en partie responsable de leur venue en France. Les liens qui existent entre ces jeunes femmes et des organisations criminelles à dimensions variables sont patents. Beaucoup d'entre elles ont déjà une expérience de l'immigration dans d'autres pays et beaucoup d'entre elles sont en transit à Nice, souvent en partance pour l'Espagne.

## Les demandes

148 personnes se sont présentées pour la première fois en 2004. La moyenne d'âge est de 26 ans. Les 5 nationalités les plus représentées sont :

- bulgares (48%) ;
- roumaines (13,5%) ;
- française (9%) ;
- nigériane (9%) ;
- moldave et péruvienne (3%).

La répartition par genre n'est pas représentative de la population que nous suivons sur l'année.

- 131 femmes,
- 12 hommes,
- 5 transsexuels

### **La nature des demandes**

Elles sont majoritairement d'ordre sanitaire avec une prédominance pour le CDAG, l'institution médicale la plus sollicitée au regard des demandes qui nous sont formulées.

23 personnes ont pris contact avec notre service concernant des demandes de régularisations de leur situation administrative, dont une majorité de personnes bulgares et nigérianes. Ce dernier aspect est important car le public sub-saharien jusqu'à cette année était très peu réceptifs aux tentatives de liens que nous avons essayé d'établir. Il semblerait, que l'atelier français langue étrangère ait contribué à créer un point d'accroche avec le SPRS à partir duquel une relation plus installée soit envisageable.

### **Le travail de suivi et d'accompagnement**

Sur un total de 139 personnes accueillies dans ce cadre, plus de 60% de personnes étaient rencontrées pour la première fois en 2004. Ces personnes font appel à nous souvent pour des services ponctuels (santé, administratif, logement). Cependant, ces services d'accompagnement sont très prenant en temps (3 heures par exemple pour la préfecture) mais nécessaire à cause souvent de la barrière de la langue et de la culture, et aussi du sentiment de mal à l'aise des deux côtés. Nous représentons un appui pour ces personnes, c'est d'ailleurs le but de notre mission de travail de rue et d'accompagnement.

Il nous faut distinguer plusieurs types de population :

- Les personnes françaises ;
- Les personnes étrangères en situation régulière ;
- Les personnes étrangères en situation irrégulière.

#### **Les personnes françaises**

C'est en majorité une population plus âgée, plus installée dans le milieu, qui fait appel à nos services principalement pour des problèmes d'accès au logement, RMI, AAH. De nombreuses ruptures personnelles, familiales sont à l'origine de l'échec d'une insertion dans la société, et l'ancrage dans le milieu prostitutionnel.

#### **Les personnes étrangères en situation régulière**

Certaines, de par leur volonté, ont réussi à trouver un emploi, même temporaire, dans l'hôtellerie ou les métiers de service par exemple. La maîtrise de la langue n'est pas toujours acquise, ces personnes continuant en effet à côtoyer les personnes de même identité culturelle et linguistique.

## Les personnes étrangères en situation irrégulière

La situation de cette population, en régression numérique depuis quelques années, n'est pas évidente. Nous travaillons surtout sur un retour volontaire dans le pays d'origine. Cependant, pour les nigérianes dont certaines sont munies d'une carte de séjour, la perspective d'un retour dans leur pays est très éloignée.

## Les rapports de genre

	Rue /%	Accueil /%	Suivi /%
Femmes	88,5	88,5	80,5
Hommes	2	8	6,2
Transsexuels	9,5	3,5	13,2

## La répartition par âges

		moins de 18 ans	19 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	plus de 45 ans
Total	129	0,8%	29,5%	42,6%	12,4%	14,7%
Hommes	6,2%		25,0%	12,5%	25,0%	37,5%
Femmes	80,6%	0,9%	32,7%	43,3%	9,6%	11,5%
Transsexuels	13,2%		11,8%	41,2%	23,5%	23,5%

Deux groupes dominent cette présentation, les plus de 45 ans (29,5%) et les 26-35 ans.

**Les plus de 45 ans :** La population est majoritairement (80%) française. C'est devenu pour elles une activité ponctuelle. Cependant, il faut s'inquiéter sur leur devenir en s'attardant sur leur santé et leur non cotisation à ces caisses de retraite.

**Les 26-35 ans :** C'est avec cette catégorie de personnes que les accompagnements et les rencontres sont les plus nombreux. La motivation et la détermination à sortir de ce milieu sont manifestes de par leur présence régulière au SPRS et du peu de temps passé dans la prostitution, ce qui va accélérer leur insertion sociale et professionnelle. Parmi ces personnes, 39% sont bulgares, 21,4% sont moldaves, nigérianes et roumaines.

## L'accueil collectif

En moyenne, 25 personnes fréquentent chaque semaine ce lieu collectif. Nous avons dû gérer des situations de tension parmi les différentes communautés (française et étrangère, du fait principalement de la loi de sécurité intérieure). A plusieurs reprises, l'animateur de cet accueil a dû y faire face. Nous avons dû redéfinir les axes de travail du médiateur, en prenant en compte cette réalité. Il intervient beaucoup plus désormais dans des accompagnements physiques des personnes vers des lieux adaptés au traitement des demandes qui sont formulées (CDAG, Hôpitaux, centre administratif...).

Avec le temps, nous avons constaté une amélioration de la situation conflictuelle dans les échanges inter/communautaires.

## Les actions collectives

Elles sont de diverses natures (ludiques, informelles ou pédagogiques) mais s'inscrivent toutes dans une perspective de socialisation et de partage. Elles sont proposées par l'animateur ou les travailleurs sociaux. Les principales sont les accompagnements collectifs et l'atelier français langue étrangère mis en place dans le projet de médiation culturelle.

Cet atelier est très important pour le SPRS et pour les personnes désireuses de se réinsérer. Deux groupes ont été constitués : pour les débutants et les personnes maîtrisant déjà quelques rudiments de langue française.

Nous avons pu également orienter des personnes vers un atelier à visée professionnelle mené par le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile de l'association ALC.

Cependant, certaines personnes sont freinées dans leur projet de réinsertion à cause de leur titre de séjour provisoire n'étant pas reconnu par le CNASEA. Elles ont plus besoin de soutien dans leur insertion sociale. C'est en partie pour cette raison que nous avons souhaité travailler dans le cadre du projet Equal.

## Les projets et les actions du SPRS

### AcSé

44 victimes de la traite ont été accueillies dans 23 centres d'hébergement du réseau. Plus de 60% des personnes ont entre 18 et 25 ans. Parmi ces personnes, 6 ont été prises en charge dans le cadre d'un retour volontaire dans leur pays d'origine.

Le dispositif AcSé s'appuie aujourd'hui sur un réseau de 33 associations gestionnaires d'établissements d'accueil répartis dans 24 départements. Cela représente 42 places disponibles dans 35 lieux d'accueil.

La coordination AcSé a reçu en tout 57 signalements en provenance de diverses institutions (associations, centres d'hébergement, services sociaux, police, hôpitaux). Les 57 personnes signalées en 2004 sont originaires de 23 pays d'origine différente (principalement la Roumanie, la France et le Nigeria).

### *Situation administrative des personnes ayant intégré le dispositif AcSé*

La régularisation de la plupart des personnes accueillies dans le dispositif s'est fait ou se fera en vertu de l'article 76 de la Loi pour la Sécurité Intérieure. Nous observons toujours une disparité importante d'un département à l'autre en matière d'attribution d'autorisation de titre de séjour, avec plus de difficultés qu'avant pour obtenir une autorisation de séjour.

Approximativement 1/3 des orientations n'ont pas abouti, dues principalement à la perte de contact avec les victimes.

Cependant, la capacité d'accueil du réseau s'améliore. Par ailleurs, les structures qui sollicitent les accueils établissent des contacts plus stables avec les victimes avant de les orienter vers le dispositif ou trouvent des solutions alternatives locales lorsque le danger est relatif.

## Les projets européens

### *La Bulgarie*

Nous avons mené une action de coopération bilatérale avec des organisations bulgares pour établir un partenariat opérationnel avec la Bulgarie. Les enjeux sont l'aide au retour volontaire des personnes, et permettre une meilleure information de la réalité en France pour alimenter les programmes et les actions de prévention menées en Bulgarie.

### *L'Ukraine*

Nous bénéficions à ce jour d'informations concrètes sur les possibilités d'accueil en Ukraine, mais aussi sur des informations, en ukrainien, relative à la santé. Ces informations sont généralement bien accueillies par les personnes ukrainiennes car elles sont formulées dans le contexte culturel du pays.

### *Copyrights Programme Européen AGIS*

Le projet, présenté par l'association ALC-SPRS dans le cadre du programme européen AGIS sur la coopération policière et judiciaire en matière pénale, vise à renforcer le partenariat entre les associations et les institutions publiques dans le domaine de la protection des victimes de la traite des êtres humains, pour appliquer à l'échelle européenne voire mondiale ce qui se fait de mieux au niveau national.

### *Nigeria*

Une journée a été organisée sur la situation des Nigériennes en France pour permettre une meilleure coopération entre les différentes structures impliquées dans le domaine et une mise en place de programmes de suivi social.

### *La participation aux réseaux*

Localement, nous avons formalisé notre présence au sein du réseau ISN (Inter Secours Nice). Le but est de permettre une orientation en fonction des besoins et la mise en route de l'intégration sociale.

### *Le Groupe Province*

Ce groupe créé sous l'impulsion d'ALC et de ses partenaires, s'est fixé comme objectif de travail (soutenu par la DGAS) de produire un guide ressource où se trouvent rassembler tous les aspects de la prise en charge des personnes prostituées, d'un point de vue très pratique. Ce document, sorte de vade-mecum, sera d'une aide précieuse pour les services spécialisés, comme pour les services ayant une intervention plus généraliste.

### *Avec la DDASS du Var*

L'objectif central de cette action est la mise « sous tension » d'un réseau de partenaires sensibilisés et opérationnels. Nous avons repéré une réelle motivation et un désir de la part de nos partenaires pour venir en aide à ces personnes victimes de la traite des êtres humains.

### *Le projet Parade Equal*

Le projet EQUAL vise à promouvoir l'accompagnement social et professionnel des victimes de la traite des êtres humains pour leur permettre de s'intégrer en France ou de rentrer dans leur pays d'origine. Ce projet repose sur un partenariat de développement géographique localisé dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA).

Nos actions permettront notamment d'avoir accès à :

- un bilan personnalisé ;
- des cours d'apprentissage de la langue française ;
- un module «d'informations», pour faire découvrir le fonctionnement de la société française aux bénéficiaires ;
- Des stages en entreprises.

Les groupes thématiques

Le SPRS a été présent sur plusieurs groupes thématiques :

- Le comité de pilotage sur les victimes d'infractions pénales ;
- Le réseau mis en place autour des violences faites aux femmes ;
- Un groupe de travail sur les mineurs isolés étrangers ;
- La Plateforme de Lutte contre la Traite des Etres Humains ;
- Les groupes de réflexions mis en oeuvre par l'association ALC dans le cadre de la formalisation de son projet associatif.

## **Conclusion**

La prostitution et la traite des êtres humains sont des problématiques complexes qui sont reliées à des destins individuels mais aussi à des mouvements de la société et des phénomènes internationaux. Avec l'application de la Loi pour la Sécurité Intérieure ainsi qu'à la « conditionnalité » de l'aide en faveur des victimes prévue par le législateur, l'association ALC s'est clairement positionnée en faveur du respect des droits humains et de la dignité des individus.

Nous avons pu constater de grandes disparités sur cette application de la Loi d'un département à l'autre, par exemple avec :

- Le manque de soutien social ;
- Que faire pour les personnes ne pouvant pas coopérer au moment de leur sortie du milieu d'exploitation ;
- Le retour au pays pour certaines personnes est synonyme de sanction par une interdiction de sortie pendant plusieurs années ;
- Les titres de séjours sont attribués au niveau national. Après plusieurs mois d'attente avec une validité comprise entre 1 et 6 mois. Certaines personnes se retrouvent contraintes à retourner dans le milieu prostitutionnel.

### *Les moyens*

La coopération entre les différents acteurs est un aspect fondamental de notre action que ce soit au plan local, national et international. Dans les Alpes-Maritimes, la coopération de l'ensemble des acteurs (préfecture, services de police, magistrats, droits des femmes, DDASS, association ALC) a créé un contexte de confiance qui facilite la prise en charge des victimes.

Des moyens doivent être dégagés afin d'intégrer la problématique de la traite des êtres humains dans les formations de base des magistrats, des policiers, des intervenants du secteur médico-social, pour une meilleure identification et une prise en charge adaptée.

Ces constats doivent nous encourager à poursuivre notre action, à diversifier et réactualiser nos modes d'interventions. Notre mission n'est elle pas de lutter contre l'exclusion des personnes prostituées ?

# LE CENTRE MATERNEL

## Introduction

2004 restera l'année de la **concrétisation de son projet d'écriture d'un Projet Associatif**. Nous nous sommes particulièrement mobilisés autour des thèmes abordant les problématiques de la petite enfance, des familles monoparentales, des adolescents. Les personnes que nous accueillons ont volontiers répondu aux interviews sur leurs attentes par rapport à leur prise en charge en Centre Maternel.

Cette première étape du Projet d'Entreprise Associative a été clôturée courant janvier 2005 par l'écriture du Projet et la mise en place d'un programme d'actions pour les 5 prochaines années.

## La population accueillie au Centre Maternel

### Activité globale

Au cours de l'année 2004, nous avons accueilli **31 familles**, soit **31 femmes** et **37 enfants**, dont 11 nés pendant le séjour de leur mère au Centre Maternel.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2004, 21 familles (21 mères et 22 enfants) étaient présentes. Nous sommes donc intervenus, au cours de l'année, auprès de **52 femmes** et **59 enfants**.

Nous avons réalisé **15 589 journées**, soit un taux d'occupation de **96,80%**.

### Les Demandes d'admission

En 2004, nous avons reçu, 191 demandes d'admission dont 62 pour des personnes domiciliées dans des départements extérieurs (essentiellement la région parisienne), auxquelles nous répondons systématiquement de façon négative.

Sur les 129 demandes pour des familles résidant dans le département, **31 ont abouti à une admission en 2004**. Compte tenu des délais d'attente avant l'admission au Centre Maternel et de la situation de précarité extrême dans laquelle se trouvent les familles, les travailleurs sociaux de secteur sont de plus en plus souvent contraints de proposer à la mère un accueil temporaire de(s) enfant(s) à la pouponnière, faute de place dans les différentes structures.

De plus, durant l'année 2004, nous avons eu 31 départs et au 31/12/2004, 21 mères et enfants étaient présents au Centre Maternel.

### Profil de la population accueillie

#### *Age au moment de l'admission*

En 2004, nous avons accueilli 7 mineures et 24 majeures.

- Une avait 14 ans
- 6 avaient 17 ans
- 4 avaient entre 18 et 20 ans
- 9 avaient entre 21 et 24 ans

- 11 avaient plus de 25 ans (dont 2 plus de 30 ans).

#### *Situation maritale*

Nous avons accueilli :

- 25 femmes célibataires ;
- 6 femmes mariées, 4 d'entre elles ont entamé une procédure de divorce.

#### *Composition familiale*

Au moment de leur admission :

- 10 femmes étaient enceintes, l'une d'entre elles avait déjà un enfant ;
- 17 femmes étaient accompagnées d'un enfant ;
- 3 femmes sont entrées avec leurs 2 enfants ;
- En tout, 11 enfants sont nés pendant le séjour de leur mère.

#### *Nationalité*

En 2004, nous avons accueilli 7 femmes étrangères, c'est beaucoup moins que les années précédentes. Sur les 7 personnes étrangères admises, 2 personnes seulement étaient en situation régulière. Concernant les 5 autres personnes en situation irrégulière :

- 2 mineures ont obtenu une autorisation provisoire de séjour avec autorisation de travailler, ce qui leur a permis d'effectuer des stages à visée professionnelle ;
- 2 jeunes femmes ont obtenu un récépissé de carte de séjour donnant droit aux prestations familiales ;
- 1 jeune femme de nationalité bulgare n'a pas été régularisée, elle est repartie dans son pays d'origine.

Le Centre Maternel assume l'ensemble des besoins des personnes en situation irrégulière qui n'ont aucun revenu.

#### *Durée de prise en charge :*

- 31 familles ont quitté le Centre Maternel en 2004
- 11 familles sont restées moins de 6 mois
- 12 familles sont restées entre 6 et 9 mois
- 8 familles sont restées plus de 9 mois, (dont 4 pendant un an et 1 pendant deux ans).

#### *Le logement*

Sur les 31 familles qui ont quitté l'établissement en 2004 :

- 13 ont pu louer un appartement (AGIS 06, contingent prioritaire, agences immobilières privées)
- 5 sont retournées soit dans leur logement, soit dans leur famille mais hors département

- Les autres situations sont : retour pays d'origine, retour logement, prises en charge en CHRS, hôpital, hébergement en famille ou amis dans le 06, parties sans laisser d'adresse

L'année 2004 confirme les **difficultés du relogement** sur le département des Alpes Maritimes, seulement 42 % des jeunes femmes ont obtenu, à l'issue de leur séjour au Centre Maternel un logement personnel. Le **partenariat avec les différents bailleurs sociaux**, mis en place en 2003, n'a pas apporté de réponses à la pénurie de logement. En 2004, c'est par le biais d'AGIS 06 que les personnes que nous accueillons ont obtenu le plus de résultat, 8 d'entre elles ont eu accès à la location.

La recherche de logement auprès des agences immobilières s'est soldée par des réponses négatives, mais il convient néanmoins de maintenir cette prospection par les jeunes femmes afin **qu'elles soient « actrices » de leur projet de réinsertion sociale** par le logement. Nous avons mis en place durant l'année 2004, des réunions d'information animées par Cap Logement, afin de soutenir les jeunes femmes dans leurs recherches.

### **Situation administrative**

Même si, pour certaines, une méconnaissance de leurs droits persiste, il ressort, néanmoins, que la plupart d'entre elles sont entrées avec des droits à la CAF à jour.

#### *Droits aux prestations familiales à l'entrée :*

- 67,74 % des jeunes femmes accueillies percevaient des prestations CAF adaptées à leur situation,
- 16,13 % n'avaient aucun droit, pour la plupart du fait de l'irrégularité de leur situation sur le territoire français,
- 16.13 % étaient en cours de régularisation.

#### *Droits à la CPAM*

Beaucoup trop de jeunes femmes accueillies sont arrivées sans droit à la CMU complémentaire. Pour les 3 jeunes femmes étrangères entrées au Centre Maternel sans titre de séjour ou avec une autorisation de 3 mois, 2 d'entre-elles ont pu bénéficier de l'Aide Médicale Etat. La troisième, mineure, a bénéficié d'une couverture médicale normale (CMU de base et complémentaire) grâce à son statut de mineure.

L'Aide Médicale Etat et la CMU complémentaire facilitent l'accès aux soins pour les personnes très démunies. Nous avons constaté que l'état de santé des mères et de leurs enfants nécessite souvent une prise en charge médicale importante.

#### *Ressources financières à l'admission*

Sur les 31 jeunes femmes accueillies sur 2004, 24 prétendaient aux prestations familiales et une avait un salaire. Par contre, sur les 6 jeunes femmes arrivées sans ressources, 3 étaient étrangères en situation irrégulière, 2 avaient leur dossier CAF bloqué dans leur département d'origine, 1 avait des droits, mais sa situation financière catastrophique entraînait une retenue bancaire de la totalité des prestations versées sur son compte.

Les dossiers des 3 jeunes femmes étrangères en situation irrégulière n'étaient pas régularisés au 31 Décembre 2004, malgré le **partenariat** que nous entretenons avec des services tels que la CAF, la CPAM, le FSL, le service des étrangers de la préfecture, AGIS 06, Cap logement, et ce, dans le souci de **faciliter la régularisation des dossiers**.

A noter également que 2 mineures, entrées en 2003, n'ont pas perçu de revenus durant l'année 2004. Toutes ont été **soutenues financièrement par le Centre Maternel** pendant une période plus ou moins longue.

## Accueil des enfants à la crèche et Accompagnement de la relation mère-enfant

### Fonctionnement de la crèche

A partir de la réflexion engagée tout au long de l'année 2004 sur le fonctionnement de la crèche, il nous est apparu opportun de réactualiser le projet pédagogique de la crèche du Centre Maternel. Nous avons, pour ce faire, contacté l'Association Pikler-Loczy afin d'être guidé dans sa réécriture.

Nous nous devons de respecter les normes officielles d'encadrement des enfants. Nous devons régulièrement nous adapter à ces changements et garder **l'équilibre nécessaire au bon accueil et au bon fonctionnement de la crèche**.

### Nos actions auprès des mères

Dans le cadre de notre mission d'information, notre action est d'accompagner mais surtout de guider et de permettre aux jeunes mères de pouvoir faire seules, pour être plus autonome dans l'avenir. La compétence des professionnels est au service des familles. Nous travaillons plus particulièrement sur la **relation mère-enfant** tout en incluant :

- La présence du père ou du compagnon,
- L'harmonisation de nos pratiques entre l'auxiliaire référente, l'éducateur référent et la maman, sous forme d'entretiens communs,
- La personnalisation du projet d'accueil de l'enfant,
- Le travail en partenariat avec les divers services externes : centre de PMI, centres psycho-médico-sociaux, laboratoires d'analyses médicales, médecins.

L'accueil de l'enfant à la crèche varie en fonction de plusieurs critères :

- **L'accueil des nouveaux-nés** est fait pour soulager la maman, en ayant le souci de respecter les rythmes et les habitudes de chaque nourrisson.
- **Les bébés** : l'accueil varie de la halte-garderie (3 demi-journée par semaine) jusqu'à la garde continue,
- Les **plus grands** : de 9h jusqu'au lever de sieste et plus si la maman a une activité ou un rendez-vous (stage, formation, travail).
- **L'accueil de l'enfant** peut se faire également la nuit, par deux auxiliaires de puériculture

## Données statistiques

Au cours de l'année 2004, la crèche a accueilli 58 enfants et 12 externes.

*Ont été à la crèche, la nuit* 28 enfants pour un total de 380 nuits :

- 16 enfants sont restés entre 1 et 10 nuits ;
- 12 enfants sont restés entre 11 et 116 nuits (fatigue de la mère ou mesure de placement prise par le Juge des Enfants).

### *Accueils spécifiques*

Dans le cadre des missions spécifiques du Centre Maternel, la crèche a apporté son savoir faire auprès d'enfants vivant des situations particulièrement difficiles, soit du fait des problématiques de leurs parents soit liées à leur propre histoire.

Les qualités et les compétences du personnel de la crèche peuvent être mises à mal si les conditions optimum de travail ne sont pas réunies, c'est pourquoi la réflexion menée sur nos pratiques doit être en perpétuelle évolution et reprise sur le terrain. L'équipe doit être valorisée et soutenue dans ses difficultés et ainsi encouragée dans ses changements positifs.

Les **réunions mensuelles de supervision et les réunions d'équipe hebdomadaires** ainsi que les différentes formations auxquelles le personnel a accès sont des atouts majeurs dans le réajustement de nos pratiques et l'enrichissement qu'il en résulte.

### Suivi médical des enfants

Les consultations pédiatriques se déroulent en alternance, une semaine sur deux, avec deux pédiatres. Ils interviennent de **manière préventive** et portent un **regard distancié** sur une situation, leur avis et leurs observations aident les auxiliaires de puériculture dans la prise en charge des enfants. La présence de la maman est fortement conseillée lors des visites des pédiatres, qui n'hésite pas à **solliciter les pédiatres** pour des conseils en matière d'alimentation, de santé, de soins à prodiguer aux nouveaux-nés.

Le kinésithérapeute intervient aussi régulièrement.

D'autres consultations ont eu lieu à l'hôpital dans le cadre de la prévention. A la demande des mères, le personnel médical et para-médical accompagne les enfants, le plus souvent avec leurs mères, aux consultations extérieures, pour faire le lien entre elles et les professionnels de santé et assurer une meilleure compréhension du jargon médical et traduire les questions des jeunes mères.

## Support pédagogique de l'équipe du Centre Maternel

### Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe du Centre Maternel, hormis les personnels des services généraux, est composée de professionnels diplômés de **8 formations différentes** dans le domaine éducatif, social médical, para médical, psychologique.

Cette réelle pluridisciplinarité participe à **garantir une objectivité**. La diversité des interventions enrichit les échanges par la complémentarité qu'elle apporte à la compréhension des situations. Elle nous oblige aussi, pour garder une cohérence dans l'accompagnement, à une grande communication interne.

### **Participation des personnes accueillies**

Nous avons instauré en préalable à la réécriture du projet d'établissement en 2001:

Des réunions mensuelles, en petit groupe pour favoriser l'expression. Elles traitent de sujets liés à la vie dans l'établissement,

La participation des personnes accueillies aux réunions dites de synthèses et au cours desquelles est élaboré leur projet personnalisé.

La loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application nous ont conduits à restructurer ces pratiques avec notamment la création du **Conseil de la Vie Sociale** et le **Contrat de Séjour**.

Nous avons mis en place un Conseil de la Vie Sociale tel que décrit par les textes. Nous avons étudié le décret d'application, informé les personnes hébergées, recueilli leurs observations, répondu à leurs questions. Il a fallu prendre le temps de leur donner confiance en elles pour qu'elles se sentent aptes à parler au nom d'un collectif et oser se porter candidates aux élections.

Cette organisation devrait permettre de réunir au moins trois fois dans l'année les membres du Conseil de la Vie Sociale et réaliser un travail dans la continuité.

Nous avons également élaboré un **Contrat de séjour** actuellement en cours de validation par le Conseil d'Administration. Nous avons envisagé, pour les adolescentes que nous accueillons, un **Document Individuel de Prise en Charge**.

**Le Livret d'accueil** et le **Règlement de Fonctionnement** sont en cours de réalisation, ils s'appuient sur le document de présentation du Centre Maternel et le Règlement Intérieur existants.

### **La Notion de Référent**

Pour mener à bien un accompagnement individualisé, la mise en place d'un binôme fut constitué pour chaque famille accueillie, d'un(e) éducateur (trice), « référent(e) » de la mère et d'une auxiliaire de puériculture (ou de l'éducatrice de jeunes enfants) « référente » de l'enfant.

Le référent est celui qui a la connaissance la plus globale de la situation et de la personne, d'où une relation de confiance plus spécifique qu'avec les autres travailleurs sociaux.

Le référent de la mère et celui de l'enfant participent systématiquement aux synthèses. Ce **binôme éducateur/auxiliaire de puériculture** (ou éducatrice de jeunes enfants) travaille en complémentarité pour une garantie pour la **cohérence du projet de la famille** mais les tâches se différencient.

Cette volonté de continuité se manifeste aussi dans la demande faite aux répondants de circonscriptions de participer aux synthèses, leur présence est un gage de notre volonté de **travailler dans la transparence et le partenariat.**

### **Actions collectives éducatives**

Des **réunions collectives sont organisées**, sur un mode **d'information et d'apprentissage**, et suivant les thèmes, avec des partenaires extérieurs. Les actions sont les méfaits du tabac et des comportements addictifs (en collaboration avec le CLATAM), la prévention et l'éducation pour la santé sous forme de « Jeu Santé », la santé et le développement des nouveau-nés, une journée du SIDA.

De plus, la contraception et la prévention des risques sexuellement transmissibles sont abordées de façon individuelle avec chacune des personnes accueillies.

Les conseillères ESF utilisent aussi les réunions pour traiter de thème comme l'hygiène alimentaire, l'hygiène des locaux, la consommation, l'organisation de la vie quotidienne, la connaissance des frais liés au logement etc.

Cette année, associées à l'assistante sociale, elles ont élargi le champ d'intervention des réunions sur le budget, avec des thèmes tels que : les démarches téléphoniques, la tenue d'un cahier de compte, la gestion du budget après le Centre Maternel etc.

L'objectif est de **préparer au mieux les jeunes femmes à leur insertion sociale** et aux **démarches inhérentes à leur installation dans leur futur logement**. Il est indispensable de les sensibiliser, de les rassurer par la connaissance des documents administratifs afin qu'elles aient moins d'inquiétude quand elles les recevront chez elles.

Toutefois, nous sommes confrontés à la **difficulté de mobiliser les jeunes femmes**. Nous voulons leur faire prendre conscience que gérer un budget nécessite de l'anticipation et une vision à long terme.

### **Interventions de la Psychologue**

Sur ces 52 situations que nous avons suivies, elle a observé que 39 familles étaient concernées par un phénomène de métissage culturel (pour les mères et/ou les enfants). Sur les 59 enfants présents en 2004, 47 étaient des enfants culturellement métissés.

## **Formation et Accueil des Stagiaires**

### **Formations**

Les formations ont eu pour thème : « Les violences faites aux femmes », « Les enfants témoins de la violence conjugale », « Equipier de 1ère intervention incendie et Evacuation du bâtiment ». De plus, la psychologue de l'établissement a suivi une formation sur le « travail social et inconscient » et un colloque sur « Du bas bruit à la crise. Modes d'entrée dans la maladie psychique ».

## Accueil des Stagiaires

Face au nombre important de demandes, nous avons fait le choix de privilégier les **stages de longue durée**.

## Projets et Perspectives

Conformément à nos prévisions nous avons constitué, courant 2004, un groupe de travail sur la **prise en charge des adolescentes enceintes et mères**. Ce groupe, initialement composé de travailleurs sociaux du Secteur Adolescents et du Centre Maternel de l'association ALC, s'est étoffé de professionnelles exerçant en PMI : gynécologue, coordinatrice des sages-femmes et psychologue. Nous avons aussi eu le concours des professionnels et de responsables de Centres Maternels existants en France contactés téléphoniquement.

Ces réunions ont servi de bases au **projet d'extension du Centre Maternel**, que nous avons présenté aux responsables des services de l'ASEF. Ce projet a été déclaré complet par la Direction Générale des Services Départementaux, en vue d'être soumis à l'avis du CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale). Le passage en CROSMS ne pourra pas se faire avant décembre 2005, en respect du calendrier établi.

L'extension du Centre Maternel porte d'une part, sur une augmentation du nombre de places et, d'autre part sur un projet éducatif repensé pour répondre au mieux et en permanence aux besoins d'un groupe d'adolescentes mères

# L'OLIVIER

## Introduction

L'OLIVIER, depuis son ouverture le 15 octobre 2002, est un établissement d'ALC qui accueille et accompagne les demandeurs d'asile. Il gère trois dispositifs :

- Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)
- La Plate-forme des Services et de Coordination en faveur des Demandeurs d'Asile primo arrivants.
- Le Stage de Formation Socioprofessionnelle pour les Réfugiés a accueilli et accompagné une quinzaine de réfugiés.

Le flux constant des arrivées, la saturation des associations locales qui ne pouvaient plus faire face à la situation, ainsi que la nécessité de rationaliser l'accueil des primo-arrivants ont été à l'origine de la création de la Plate-forme. Mais la qualité de l'accueil des primo arrivants est compromise du fait du nombre élevé de personnes se présentant sur la Plate-forme et l'accompagnement social qui peut leur être proposé est insuffisant.

L'aide aux demandeurs d'asile trouvant naturellement son prolongement dans le soutien à l'insertion sociale des réfugiés, la réalisation d'un Stage de Formation Socioprofessionnelle à l'intention de ces derniers a vu le jour au cours de cette année.

L'intégration des réfugiés à leur sortie du CADA, est rendue extrêmement difficile du fait de la pénurie de logements dans le Département.

## Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

Le CADA développe ses missions d'accueil, d'hébergement, de soutien administratif et social, d'animation, de scolarisation des enfants et de recherche de solutions de sorties pour ses bénéficiaires.

Le 15 septembre 2004 a été le point de départ d'une deuxième extension de capacité avec la création de 56 nouvelles places, portant ainsi la capacité totale d'hébergement de l'Etablissement à 176 places.

### La structure d'hébergement

Répartie sur les 4 sites de Nice, Drap, Cannes et Grasse, cette structure d'hébergement éclatée comptait, au 31 décembre, 29 logements de 1 à 6 pièces. Début 2005 elle se composera de 36 appartements. La répartition départementale évite les phénomènes de concentration et de rejet tout en favorisant une bonne intégration.

### Les locaux d'accueil

En mars 2004 le CADA s'est installé, avec les autres actions de l'OLIVIER, dans de nouveaux locaux, adaptés, proche de la Gare SNCF de Nice Ville, au 16 avenue Thiers.

## Le personnel

### *La composition de l'équipe avant et après l'extension*

L'équipe est composée de 14.5 ETP et pour les postes temporaires 0.5 ETP, ce qui porte l'ETP total de la structure à 15 pour 20 salariés.

### *La formation professionnelle continue*

Dans le cadre du plan de formation 2004, 2 salariées ont bénéficié d'une formation individuelle et l'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une formation collective.

## L'admission et le public accueilli

38 ménages, représentant 172 personnes qui ont été accueillis par le CADA en 2004, dont 72 adultes et 100 enfants, soit : 35 familles et 3 personnes isolées

	sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants
personnes isolées	3						
mères isolées				2	3		
couples		2	7	9	6		1
couples avec 1 grand parent			1	3		1	

Les 38 ménages hébergés représentent 12 nationalités à majorité de Tchétchènes.

## L'accompagnement administratif

Après l'hébergement, c'est une autre grande mission des CADA puisque cet accompagnement vise à préparer les demandeurs d'asile à défendre leur dossier devant l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et éventuellement devant la Commission des Recours des Réfugiés (CRR) si leur demande est rejetée par l'OFPRA. Le délai moyen entre le dépôt de la demande et la réponse de l'OFPRA se situe aux alentours de 4 mois.

Au 31 décembre 2004, parmi les 38 familles accueillies :

- 23 familles avaient obtenu le statut de réfugié,
- 7 familles dont la demande avait été rejetée par l'OFPRA, étaient dans l'attente de la décision de la CRR.,
- 5 familles étaient dans l'attente d'une première convocation devant l'OFPRA,
- 3 familles qui avaient été définitivement déboutées de leur demande par la CRR s'étaient vues attribuer un Droit au Séjour par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

## **Un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile aux allures de Centre d'Hébergement pour Réfugiés:**

Il faut, ici, faire quelques grands constats :

*1<sup>er</sup> constat* : les origines nationales du public accueilli : 63% du public accueilli est d'origine Tchétchène et la quasi-totalité des demandeurs d'asile originaires de cette région obtient le statut de réfugié et souhaite donc s'installer à Nice.

*2<sup>ème</sup> constat* : le manque de solutions de relogements proposés par les bailleurs sociaux à la sortie du CADA. Aussitôt qu'une famille se voit reconnue réfugiée, les travailleurs sociaux établissent des dossiers de demande de logement à destination de tous les bailleurs sociaux. Pour les 23 familles réfugiées, 6 seulement se sont vues attribuer un appartement dans ce cadre.

*3<sup>ème</sup> constat* : L'accompagnement des réfugiés se heurte régulièrement à 2 autres freins : l'ouverture des droits sociaux des demandeurs d'asile se fait à partir de documents administratifs établis par l'OFPRA qui met en moyenne 2 mois pour produire des documents d'état civil ; les loyers dans le parc privé sont trop élevés pour un public qui, de toutes façons, ne peut pratiquement jamais présenter de garanties au regard de ses ressources.

### **Quelques sorties malgré tout**

En dépit de ce constat, 12 familles ont quitté l'établissement :

- 2 familles ont choisi de trouver une solution dans un autre département,
- 2 familles ont trouvé à se loger dans le parc privé ;
- 3 familles ont fait l'objet d'une attribution par AGIS 06 ;
- 1 famille a fait l'objet d'une attribution par Nouveau Logis Azur ;
- 1 famille a fait l'objet d'une attribution par l'OPAM ;
- 1 famille a fait l'objet d'une attribution par le Contingent Prioritaire ;
- 1 famille a choisi de quitter le CADA ;
- 1 famille a été orientée vers le CHRS d'ALC.

Le taux d'occupation a été de 103,41 %.

### **La prise en charge sanitaire et sociale**

Le CADA doit veiller à ce que les personnes passent une visite médicale au moment de leur admission, ainsi qu'au moment où elles obtiennent le statut de réfugié. Ce soutien à la santé est conduit avec le concours de nombreux partenaires : PMI, Centre de santé de la CPAM, PASS, Médecins du Monde, Centre de santé mutualiste de la MGEN, Centre de vaccination...

Dans le souci de répondre à la souffrance psychique qu'un groupe de parole a été créé en partenariat avec Médecins du Monde.

Il faut souligner ici à quel point il est regrettable que les textes réglementaires n'autorisent pas le recrutement d'un psychologue attaché à l'établissement.

## La scolarisation des enfants

La scolarisation des enfants, mission réglementaire du CADA, a fait comme par le passé l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe en collaboration avec le responsable des primo-arrivants à l'Inspection Académique.

Au 31 décembre 2004, 79 enfants étaient scolarisés :

classes d'intégration	écoles maternelles	écoles primaires	collèges	lycées	université
10	17	37	14	00	01

Par ailleurs, un enfant a été orienté par la Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES), vers un établissement spécialisé, compte tenu de ses problèmes de santé. Des enfants (15) présentant des difficultés scolaires particulières ont bénéficié d'un soutien apporté dans le cadre du Secours Catholique et de la Semeuse par des bénévoles.

**N.B.** : Si les jeunes enfants ne présentent pratiquement pas de problèmes pour acquérir la langue française, les jeunes gens et les jeunes filles rencontrent là un obstacle qui les situe, en moyenne, avec un retard de deux ans par rapport à leurs camarades.

## Les animations

### *Les loisirs pour les enfants*

#### Les familles en demande d'asile

Les familles de demandeurs d'asile n'ont pas droit aux prestations de la CAF, ce qui revient, pratiquement à leur fermer les portes des Centres de Loisirs. Seule une Association, La Semeuse, a mis 5 places à leur disposition, les CLSH restant réservés quant au paiement (de 1,50 €/jour au lieu de 11€) par le Contrat Temps Libre du « Contrat de Ville ». Par ailleurs, quelques enfants de demandeurs d'asile ont pu bénéficier d'actions menées par le Secours Catholique ou le Secours Populaire français.

#### Les familles de réfugiés

Bénéficiant des prestations familiales délivrées par la CAF, les enfants de ces familles ont évidemment plus de facilités pour accéder aux diverses activités qu'offre le droit commun. C'est ainsi que 17 enfants ont pu fréquenter un Centre de Loisirs Sans Hébergement.

### *Les animations en direction des adultes*

En 2004, l'atelier de sensibilisation au français s'est déroulé, comme l'année précédente et a concerné 19 personnes. Cette sensibilisation ne doit pas s'assimiler à un réel apprentissage de la langue et n'a pour but que de faciliter une expression permettant aux personnes de se débrouiller « à minima » dans les situations les plus courantes de la vie sociale dans la cité. Tout au long de l'année, un ensemble d'actions collectives ont été proposées aux personnes hébergées :

- réunions à thèmes,
- élaboration et participation active à la Journée des Quartiers

- organisations de rencontres festives ou conviviales, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année.

### **Quelles perspectives pour 2005 ?**

La prise en charge de demandeurs d'asile en attente d'une décision qui leur ouvrira, peut-être, le droit à l'installation en France, s'apparente de plus en plus à l'accompagnement de réfugiés en quête d'insertion et d'intégration sociale.

En guise de conclusion à la présentation de l'activité du CADA pour 2004, cette affirmation peut paraître redondante, mais elle vient signer ce qui atteste de plus en plus de l'identité d'un Établissement dont la mission est définie par des textes réglementaires et qui se trouve en situation de devoir remplir d'autres missions, certes en rapport avec la commande initiale, mais qui demandent à elles seules la définition d'un cadre temps et d'une démarche pédagogique.

#### *Achever la deuxième extension*

Le coût des loyers, conjugué avec la plus ou moins grande disponibilité des propriétaires à louer leur bien à une association, pèse évidemment sur les délais nécessaires à la mise en place de l'extension. Le personnel attaché à l'augmentation de capacité du CADA a été recruté au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Nous estimons que le parc de logements nécessaires sera loué et que les 176 places seront occupées courant mai 2005.

#### *L'accompagnement des réfugiés statutaires*

Les nouveaux réfugiés ont besoin d'un soutien de proximité pour les assister face à une organisation sociale qui a du mal à les comprendre et vis-à-vis de laquelle ils sont souvent démunis. Si la tendance se précise en 2005, l'équipe du CADA devra rechercher les moyens pour centrer son action vers les grands domaines de l'insertion sociale que sont l'emploi et le relogement et donc agir plus comme une équipe de CHRS traditionnel que comme celle d'un CADA, tout en continuant de prendre en charge un public à bien des égards hors normes.

#### *La concrétisation de la mise en œuvre de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale*

Le projet d'établissement, en cours de réécriture, doit tenir compte des évolutions successives de la structure et s'adapter à l'actualité des actions conduites. A leur arrivée, les personnes hébergées se voient remettre un Contrat de Séjour, un Règlement de Fonctionnement et un Livret de séjour.

Le dialogue avec les usagers et des réunions ont pour objet la préparation de la mise en place du Conseil de la Vie Sociale. Nous attachons un intérêt particulier à cette préparation qui permet de sensibiliser ce public à une forme de démocratie participative à laquelle il n'est guère habitué, compte tenu de son origine et de son histoire.

La plupart des dialogues et des échanges doivent faire l'objet d'une traduction avec l'aide de médiatrices culturelles.

## La plate-forme des services et de coordination en faveur des demandeurs d'asile

La mise en œuvre de la Plate-forme a été un des faits marquants dans la vie de L'OLIVIER au cours de l'année 2004.

Attendue depuis de longs mois par l'ensemble des associations niçoises, soutenue par la DDASS, avec l'appui du Fonds Européen pour les Réfugiés, cette création devait permettre aux bénéficiaires d'en finir avec l'errance à laquelle les contraignait le morcellement des réponses proposées à leurs besoins.

Elle devait également être le lieu d'organisation du dialogue entre ceux qui sont à la recherche des moyens pour faire valoir leurs droits au statut de réfugié et ceux qui sont en mesure de les soutenir dans cette démarche.

Au regard de l'intensité de la fréquentation de ce lieu d'accueil par le public concerné, ainsi qu'à l'ampleur de la collaboration développée avec nos partenaires associatifs et institutionnels, nous avons constaté que l'ouverture de la Plate-forme avait répondu, en partie aux attentes qu'elle avait suscitées.

Toutefois, nous avons relevé des manques évidents, notamment en ce qui concerne l'hébergement d'urgence des familles primo-arrivantes et les suivis administratif et social de ces familles.

### Les objectifs de la Plate-forme

La Plate-forme de services pour les demandeurs d'asile et de coordination de l'ensemble des acteurs, s'adresse aux personnes, primo-arrivantes, ayant l'intention de déposer une demande d'asile auprès des autorités françaises. La Plate-forme a notamment pour mission de coordonner l'action des services et associations qui contribuent à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs d'asile, chacun d'entre eux fonctionnant avec ses moyens propres.

La Plate-forme a comme objectifs

- d'identifier les besoins des demandeurs d'asile dans les différents domaines, (domiciliation, hébergement, santé, besoins alimentaires, scolarité des enfants) ;
- d'offrir la possibilité pour le public concerné de bénéficier d'une domiciliation unique ;
- de présenter aux personnes et, autant que possible, dans leur langue d'origine, sinon dans une langue proche, l'ensemble de la démarche qu'ils auront à effectuer s'ils désirent déposer une demande d'asile en France, en collaboration avec le SSAE ;
- d'orienter les demandeurs d'asile vers les services compétents en fonction des besoins identifiés dans chaque domaine ;
- de mettre en place une collaboration avec le SSAE, notamment, concernant l'accompagnement socio-administratif des familles et des personnes ;
- d'assurer la coordination des moyens à disposition dans le domaine de l'aide aux besoins primaires ;

- d'assurer la coordination de la gestion des ressources techniques et administratives ;
- d'assurer la coordination de tous les intervenants partenaires de la Plate-forme.

La Plate-forme fonctionne comme un guichet unique à partir duquel les demandeurs d'asile peuvent recevoir la bonne information et bénéficier de l'orientation correspondant à leur situation.

## **Gestion et administration de l'action**

La Plate-forme des services et de coordination en faveur des demandeurs d'asile est gérée par l'Association ALC, dans le cadre de son établissement l'Olivier. Elle est placée sous l'autorité du Directeur du CADA.

Son cofinancement est assuré à 50 % par le Fonds Européen pour les Réfugiés et à 50 % par l'Etat sur les crédits de la Direction de la Population et des Migrations (DPM – Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité) chapitre 46 81.

### **Les moyens**

#### *Les locaux*

Depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2004, la Plate-forme est installée 16 Avenue Thiers, dans le centre de Nice, dans les locaux de l'OLIVIER, à proximité des bureaux d'accueil du CADA et du Pôle linguistique.

#### *Les intervenants et le partenariat*

Jusqu'en août 2004, L'action s'est organisée autour d'une assistante sociale pour 0,50 ETP, d'une conseillère en économie sociale et familiale pour 0,50 ETP et d'une personne recrutée dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité (CES) pour la mise en place de la « domiciliation ».

La Plate-forme agit en étroite collaboration avec les Restos du Cœur, le Secours Catholique, l'Entraide Protestante, la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du CHU de Nice et d'une manière générale avec l'ensemble des associations concernées regroupées dans le collectif Inter Secours Nice.

Il faut souligner qu'au cours du dernier trimestre 2004, un nouveau financement a permis le recrutement d'une médiatrice culturelle pour 0,50 ETP et d'une secrétaire pour 0,50 ETP.

### **Le Fonctionnement**

Dès le premier accueil, un recensement des besoins est opéré. Chaque demandeur se voit remis un livret d'accueil comportant un recueil de renseignements et d'adresses utiles et est orienté vers le Centre de Santé du CHU pour effectuer un dépistage d'éventuelles maladies respiratoires. Il se voit également remettre une convocation en vue d'assister à des réunions collectives animées en collaboration avec Médecins du Monde ou le Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE) afin que lui soient délivrées des informations complémentaires.

Des orientations peuvent être effectuées en matière d'hébergement, d'alimentation, de santé, d'accompagnement social.

Les demandeurs d'asile qui en font la demande ont également la possibilité de se faire « domicilier » sur la Plate-forme.

### Données chiffrées

#### *Les personnes accueillies*

Les chiffres donnés ci-dessous concernent la période du 08/09/2003 au 31/08/2004, correspondant aux 12 premiers mois de fonctionnement, le financement de la Plate-forme étant assuré, chaque année du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août suivant.

Au total, en file active, ce sont 2 668 ménages de 41 nationalités différentes qui ont été reçus au cours de la période.

- 1 128 familles,
- 346 couples,
- 1 194 personnes isolées.

L'ensemble de ces ménages représente plus de 1700 personnes différentes.

#### 1 128 familles accueillies

Tchéchènes	913	Ingouches	9
Russes	20	Tchèque	1
Arméniennes	120	Ivoirienne	1
Algérienne	5	Azérie	4
Roumaine	1	Bosniaque	1
Georgiennes	2	Albanaise	1
Moldaves	10	Kossovars	8
Congolaises	6	Nigérien	2
Srilankaises	4	Turc	1
Ukrainiennes	12	Kirzig	7

Parmi ces familles, 290 sont monoparentales, soit :

- 259 femmes isolées avec enfant(s),
- 31 hommes isolés avec enfant(s).

126 familles, dont 45 monoparentales, ont bénéficié d'un hébergement d'urgence financé par la DDASS durant cette période, soit :

- 161 adultes,
- 269 enfants
- 346 Couples accueillis

Tchéchènes	232	Russes	7
Biélorusses	11	Azéries	3
Arméniens	51	Ingouches	4
Algériens	3	Nigérien	1
Ukrainiens	3	Ossète	1
Roumains	3	Congolais	2
Roms	2	Moldaves	16
Georgiens	6	Kossovar	1

1 194 Personnes isolées accueillies

Algériens	55	Iraniens	6	Ukrainiens	80
Apatrides	5	Ivoiriens	3	Ossètes	5
Arméniens	113	Kossovars Albanais	3	Egyptiens	2
Azéries	10	Kurde	1	Kazak	1
Biélorusses	6	Malgache	1	Congolais	2
Bosniaque	1	Mauritaniens	2	Burkina Fasso	2
Bulgares	5	Moldaves	64	Africains du Sud	1
Chinois	1	Nigériens	73	Turcs	2
Ex- Yougoslaves	9	Roumains	52	Palestiniens	2
Georgiens	69	Russes	80	Ouzbeks	4
Ingouches	4	Tchéchènes	530		

Ces 1 194 personnes représentent :

- 879 hommes,
- 315 femmes

#### *La domiciliation*

En 12 mois ce sont plus de 400 ménages qui ont bénéficié de la domiciliation.

#### *Les actions d'information*

272 personnes ont bénéficié d'une information, individuelle, concernant la domiciliation et la procédure de demande d'asile auprès de la Préfecture ;

Le SSAE a organisé des réunions collectives au cours desquelles : 275 personnes ont reçu une information complémentaire concernant l'ensemble de la procédure de demande d'asile, 122 personnes ont reçu une information concernant l'attribution de l'allocation d'attente et l'allocation d'insertion.

L'Association Médecins du Monde a organisé des réunions collectives au cours desquelles : 98 personnes ont bénéficié d'une information concernant l'accès à l'Aide médicale d'Etat (AME), la Couverture Maladie Universelle (CMU) et la CMU complémentaire.

### Les actions de santé

- 287 personnes ont bénéficié d'une exploration pulmonaire et d'une intra-dermo réaction.
- 83 personnes ne bénéficiant pas de la CMU ont pu être orientées vers Médecins du Monde et 3 vers la Croix Rouge,
- 5 personnes orientées vers la PASS du CHU pour y recevoir des soins d'urgence,
- 53 enfants, dont 14 nourrissons de moins de 1 an, ont été orientés vers les PMI,
- 17 enfants ont été dirigés vers les urgences pédiatriques de l'hôpital de l'Archet, après avoir voyagé parfois plusieurs jours cachés sous la bâche d'un camion,
- 1 enfant a dû être dirigé vers le Centre de Vaccinations bien que le Centre de Santé oriente, systématiquement, les familles vers le service de vaccinations, après l'exploration pulmonaire.

### L'action alimentaire

- 268 personnes ont été orientées vers le Secours Catholique pour une distribution alimentaire,
- 194 personnes hébergées en urgence ont reçu des colis alimentaires du Secours Populaire,
- 148 personnes ont bénéficié des distributions alimentaires de l'Entraide Protestante,
- 162 personnes ont été orientées vers les distributions alimentaires de la Croix Rouge,
- 61 personnes ont eu accès au Restaurant Municipal, ce qui a représenté 105 repas gratuits par personne.
- 325 personnes ont été orientées vers les Restos du Cœur

### Quelques remarques sur la fréquentation de la Plate-forme

On notera que le nombre de ménages accueilli entre mars et août 2004 a été plus de 3 fois supérieur à celui des ménages accueillis entre septembre 2003 et février 2004, avec un pic pendant l'été.

L'ouverture à mi-temps ne suffit pas, certaines matinées, à traiter l'ensemble des besoins présentés par les demandeurs d'asile dont le nombre peut atteindre la soixantaine par demi-journée.

La fonction de « guichet unique » qui accueille, renseigne et oriente est exploitée au maximum par nos partenaires et par les demandeurs d'asile eux-mêmes.

## Hébergement et accompagnement social des primo-arrivants : deux problèmes à résoudre

Au-delà du constat qui précède, il faut souligner, comme annoncé en introduction, les deux grandes difficultés qui se sont faites jour lors de ce premier exercice :

- Les problèmes liés à l'hébergement des familles primo-arrivantes,
- La faiblesse de l'accompagnement social de ces familles.

### L'hébergement

#### *Les données du problème*

La réponse à la demande d'hébergement des primo-arrivants est une préoccupation constante parce que cette action est au bord de l'asphyxie du fait que:

- le flux des demandeurs d'asile, à Nice, reste très élevé,
- les familles ont des statuts différents (demandeurs d'asile, réfugiés, déboutés)
- les personnes sont russes tchéchènes et se voit donc quasiment toujours reconnue réfugiés
- l'augmentation des places en CADA reste insuffisante pour permettre à toutes les familles de demandeurs d'asile hébergées en hôtels d'y accéder,
- les familles accueillies ne bénéficiant souvent pas d'un accompagnement social, leur situation administrative a tendance à stagner et à favoriser la paralysie du système,
- que le coût des chambres en hôtels meublés est très élevé, parfois au-delà de l'acceptable,
- les prestations proposées par ces hôtels ne garantissent pas toujours le minimum de dignité

### La solution envisagée

La mise en place d'un dispositif ayant pour mission d'héberger les familles doivent :

- accueillir les familles dans des conditions d'hébergement décentes, en proposant un mode de vie adapté à des séjours « d'attente » plus ou moins longs, selon leur statut,
- initier un accompagnement administratif et social pour aider les familles à évoluer vers la situation adaptée à leur statut, en particulier pour les réfugiés,
- établir un lien et un contact permanents avec les ménages accompagnés qui leur assure un minimum de statut social dans la cité, en veillant notamment à la sécurité, à la scolarisation, à la place et à la bonne prise en charge des enfants,
- prendre en compte les décisions administratives, notamment en préparant et aidant les familles déboutées de leur demande d'asile à organiser leur départ.

### L'accompagnement social

La demande de soutien à l'accompagnement administratif des demandeurs d'asile primo-arrivants est permanente, cela est dû à l'évolution de la réglementation, conjuguée au flux soutenu des demandeurs d'asile et semble-t-il aux limites du SSAE.

Nous essayons de répondre à leur demande, dans la mesure de nos moyens, mais ceux-ci sont actuellement insuffisants. La solution passe par le recrutement de travailleurs sociaux qui seraient spécifiquement affectés à cette action.

## **Le Stage de Formation Socioprofessionnelle pour les réfugiés**

### **Présentation**

Dans le but de renforcer les actions en faveur des réfugiés, L'OLIVIER a mis en place un atelier sur l'apprentissage de la langue française.

Si la priorité a été donnée à l'apprentissage du français, nous avons également mis en place un module pédagogique directement lié à l'insertion professionnelle :

- découverte de l'environnement socioprofessionnel,
- techniques de recherche d'emploi,
- stages en entreprise.

La formation a concerné 15 stagiaires (10 hommes et 5 femmes), dont 13 ont fait l'objet d'une indemnisation par le CNASEA. L'action s'est déroulée pendant 1 an, du 1<sup>er</sup> février 2004 au 31 janvier 2005. Sa durée hebdomadaire était de 22 heures réparties comme suit :

- 16 heures d'enseignement en groupe,
- 6 heures consacrées :
  - à des points individuels entre stagiaires et formateurs,
  - à des réunions de travail entre les formateurs et d'autres intervenants,
  - à des temps de préparation pour les formateurs.

7 710 heures de formation effectivement suivi par les stagiaires a représenté (dont 7 054 ont été rémunérées par le CNASEA) auxquelles il faut ajouter 253 heures de temps de réunion et de préparation des formateurs.

### **Un suivi individuel**

La dynamique de groupe a été un moteur de première importance dans l'évolution de chaque individu, cependant il est apparu essentiel de préserver un lieu et un temps qui serait propre à chacun. Certaines personnes, plus effacées que d'autres, ont trouvé ainsi la possibilité de s'exprimer plus facilement et échanger sur :

- Les difficultés rencontrées au cours de la formation,
- les désirs et choix d'orientations futures,
- la construction d'un projet d'avenir,
- Mais c'est surtout autour de la concrétisation du projet de stage en entreprise se sont négociées les orientations vers les différents terrains professionnels.

Durant les entretiens, plusieurs actions spécifiques ont été mises en place. Ces actions ont consisté à :

- Aider chaque personne à construire son projet professionnel

- Mettre en place des ateliers de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE)
- Conseiller, orienter
- Apporter un soutien psychologique
- Apporter un soutien Technique

### **Les stages en entreprises**

Dans le cadre de la formation, une place importante a été réservée à la préparation et à la réalisation du stage en entreprise.

Sur les 15 personnes ayant bénéficiées de la formation, 11 ont eu accès à un stage en entreprise, (2 l'ont quitté prématurément, 2 n'ont pas réussi à concrétiser leur projet).

Le stage a visé plusieurs objectifs :

- Mettre le stagiaire en situation professionnelle ;
- Evaluer la corrélation avec le projet emploi (vérifier ou invalider) ;
- Découvrir un nouvel aspect du travail dans la perspective d'une reconversion ;
- Se confronter à un univers professionnel exclusivement composé de salariés francophones ;
- Vérifier les capacités d'intégration à un groupe.

### *L'orientation des stagiaires en fin de formation*

Il existait plusieurs choix d'orientations à la sortie de la formation :

- Les personnes pour lesquelles il est encore nécessaire de poursuivre l'apprentissage de la langue pour envisager une formation qualifiante ou pour qu'elle puissent simplement s'exprimer correctement pour rechercher un emploi ;
- Celles pour qui la langue française n'est pas un problème important car elles possèdent les bases nécessaires pour s'exprimer, mais pour qui le projet professionnel est encore à définir ;
- Les personnes prêtes à travailler, en mettant en place la recherche active d'un emploi ;
- Celles qui ont besoin d'une formation qualifiante pour accéder à l'emploi de leur choix.

### **Evaluation**

On ne peut que regretter que cette expérience ne puisse être renouvelée, du fait de l'extinction de son financement (l'organisation de la formation linguistique des réfugiés étant maintenant confiée au Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations - FASILD), tant elle a représenté le complément évident de l'accompagnement des réfugiés dans leur démarche d'intégration.

Toutefois, les enseignements, riches, que l'équipe de l'OLIVIER en a retirés, nourriront la réflexion autour de l'organisation des missions du CADA.

## Conclusion

L'OLIVIER se construit depuis plus de deux ans, avec pour ciment l'assemblage d'un ensemble d'actions qui concernent le public des demandeurs d'asile et, par voie de conséquences, les réfugiés et les déboutés.

Nous l'avons vu, tout au long de ce rapport, les actions mises en œuvre par notre Établissement avec le concours d'un partenariat nombreux et précieux, et il faut le rappeler avec le soutien de la DDASS, n'ont plus à faire la preuve de leur utilité.

Le flux persistant d'une immigration qui porte nombre d'hommes, de femmes et d'enfants à choisir notre Département comme lieu de leur exil, et donc comme réceptacle de leurs espoirs, perdure et nous fait devoir d'organiser leur accueil et de promouvoir leurs droits, tout en mobilisant nos réflexions autour des modalités et des limites de notre action.

Même si la demande d'asile connaît, en France, une montée en charge flagrante, voire préoccupante, depuis une dizaine d'années maintenant, elle reste encore un objet récent du travail social traditionnel auquel elle tend à être intégré.

Plus que tout autre phénomène, cette montée en charge interroge les dimensions de l'accompagnement, de l'insertion et de l'intégration, tant elle se situe au confluent de ces trois sensibilités que sont l'aide humanitaire, l'aide sociale et l'action politique.

L'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile ont besoin qu'un cadre administratif et politique, forcément évolutif compte tenu du contexte, fixe les limites à l'intérieur desquelles les acteurs du social et de l'humanitaire vont inscrire leurs démarches dans l'intérêt du respect et de la dignité des personnes dont elles ont à connaître la détresse et les aspirations.

# EN GUISE DE CONCLUSION

Depuis 1958, ALC accueille des personnes confrontées à des difficultés sociales ou à des situations de rupture, en voie d'exclusion ou exclues. Aujourd'hui, dans une société en pleine mutation - éthique, économique et sociale -, nous voulons réaffirmer nos convictions et nos orientations. C'est l'objet de notre projet associatif.

Ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle est marqué par la globalisation des échanges et des cultures, par la circulation des personnes et des biens, mais aussi par la consommation des droits sociaux, par l'augmentation des différences et la fragilisation des plus pauvres, par les guerres, l'exil et les traumatismes qui en découlent.

Les politiques sociales s'inscrivant de plus en plus dans une logique de décentralisation, le risque d'une instrumentalisation de l'action associative augmente, avec une primauté accordée à la performance, bousculant le temps nécessaire à la reconstruction des personnes brisées par la vie.

Dans ce contexte en pleine mutation, nous rappelons ici les valeurs qui justifient notre engagement :

- la confiance en l'homme et sa capacité à évoluer,
- la défense de la dignité de l'être humain,
- la prise en compte de la personne dans sa globalité,
- le respect de la culture de l'autre et de son mode de vie,
- la solidarité entre tous,
- le refus de la misère et de l'injustice,
- la promotion des droits de l'homme et de la citoyenneté de chacun.

### **Des usagers, acteurs de leur devenir**

L'insertion sociale des personnes accueillies constitue la raison d'être d'ALC. Celles-ci sont au centre de nos pratiques professionnelles et de notre projet associatif. ALC fait en sorte de rendre acteurs de leur propre vie jeunes et adultes accompagnés. L'objectif est de permettre à chacun de devenir autonome et responsable, de se construire un avenir personnel et de réussir son projet de vie.

Tout cela suppose de nous remettre en cause au regard de nos valeurs et de réinterroger en permanence la place réciproque des professionnels et des usagers.

Aussi, le projet d'ALC vise dès à présent

- à développer les pratiques régulières d'information ;
- à mettre en place systématiquement des instances d'expression, de concertation et de participation ;
- à associer autant que possible les usagers aux décisions ou orientations qui les concernent ;
- à renforcer les pratiques collectives et solidaires qui permettent :
  - de développer l'autonomie et l'entraide entre usagers,
  - de rééquilibrer leur rapport à l'institution.

- à conforter le rôle actif des usagers dans la vie de notre Association, notamment :
  - en les invitant à participer aux Assemblées Générales annuelles,
  - en réfléchissant aux évolutions possibles de leur place statutaire dans l'Association.

Ce faisant, l'Association ALC veut renforcer sa crédibilité, sa cohérence et sa compétence au service des personnes confrontées à des difficultés sociales ou à des situations de rupture, en voie d'exclusion ou exclues, qu'elle accueille et accompagne chaque année.